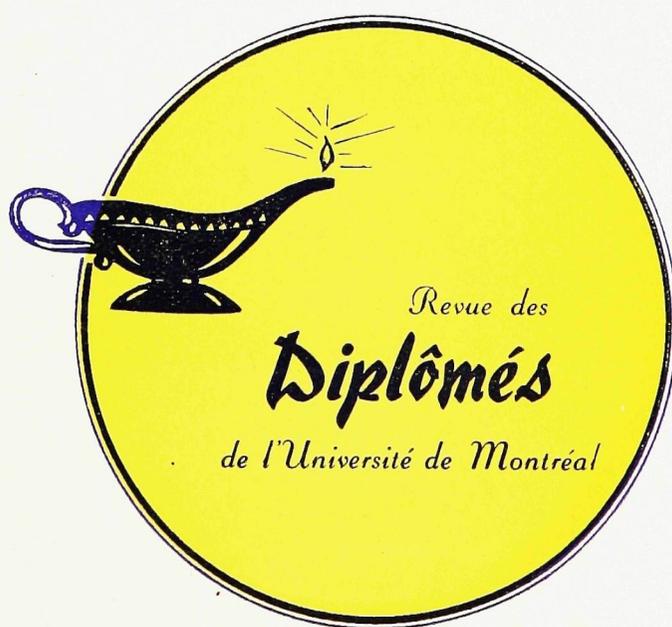


L'ACTION UNIVERSITAIRE



VOLUME V - No 7
Saint-Hyacinthe
MARS 1930

Association Générale des Diplômés de l'Université de Montreal

Comité d'honneur:

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec
Le cardinal-archevêque de Québec
L'archevêque de Montréal, chancelier de l'Université
Le président général de l'Université
Le recteur de l'Université
Le président de la Commission d'Administration de l'Université
Le premier ministre de la province de Québec
Le secrétaire de la province de Québec
Son Honneur le maire de Montréal

Comité exécutif:

Me Arthur Vallée (Droit), président.
Docteur Louis-Charles Simard (Médecine), 1er vice-président.
Docteur Denis Forest (Chirurgie dentaire), 2e vice-président.
M. Hermas Bastien (Philosophie), secrétaire.
M. Henri Groulx (Pharmacie), trésorier.
Docteur Stephen Langevin, ancien président.
Le rédacteur en chef de *L'Action Universitaire*.

Conseil général:

Les membres du comité exécutif et les délégués suivants:
Théologie: MM. Irénée Lussier et Gér. Chaput, p.s.s.
Droit: Me Charles-Emile Bruchesi et Me Roger Brossard (délégués provisoires).
Médecine: Docteur Donatien Marion et Docteur Jean Saucier.
Philosophie: Mlle Juliette Chabot et le Docteur Ant. Barbeau.
Lettres: MM. René Guenette et Jean-Marie Gauvreau (délégués provisoires).
Sciences: Docteur Georges Préfontaine et M. Philippe Montpetit.
Chirurgie dentaire: Docteur Armand Fortier et Docteur Gérard Plamondon.
Pharmacie: MM. Marius Létourneau et Henri Lanouette.
Sciences sociales: Me Fernand Chaussé et Me Alfred Labelle.
Agriculture: MM. Fernand Corminboeuf et Aimé Gagnon (délégués provisoires).
Médecine vétérinaire: Dr Georges Rajotte et Dr Bernard Lasalle, délégués provisoires.
Htes E. Commerciales: MM. Jean Nolin et Gérard Parizeau.
Optométrie: MM. Arm. Messier et Roland de Montigny.
M. Jules Labarre, assistant-secrétaire.
Le président de l'Association générale des étudiants.

Comité du Fonds des Anciens:

MM. Arthur Vallée, Olivier Lefebvre, Docteurs Edmond Dubé, Damien Masson, Eudore Dubeau, Stephen Langevin, Louis-Charles Simard, M. Henri Groulx, trésorier.

L'Action Universitaire:
Hermas Bastien, directeur.

Vérificateur honoraire:
Jean Valiquette (H.E.C.)

Nos Anciens et la Politique

Sénateurs

BEAUBIEN, Charles-Philippe	Droit 1894	FAUTEUX, G.-André	Droit 1900
BOURGEOIS, Charles	Droit 1904	LACASSE, Gustave	Médecine 1913
DANDURAND, Raoul	Droit 1883	RAINVILLE, Joseph-H.	Droit 1900

Députés aux Communes

(Election du 14 octobre 1935)

BERTRAND, Ernest	Droit 1915	Montréal-Laurier	FONTAINE, T.-A.	Droit 1917	Saint-Hyacinthe-Bagot
CARDIN, P.-J.-A.	Droit 1908	Richelieu-Verchères	FOURNIER, Alphonse	Droit 1923	Hull
CASGRAIN, Pierre-F.	Droit 1910	Charlevoix-Saguenay	HEON, Georges	Droit 1924	Argenteuil
CRETE, J.-A.	Optométrie 1912	Saint-Maurice-Lafleche	LACOMBE, Liguori	Droit 1922	Deux-Montagnes
DENIS, Azellus	Droit 1929	Montréal-Saint-Denis	LEDUC, Rodolphe	Chir. dent. 1924	Wright
DESLAURIERS, Hermas	Médecine	Montréal-Sainte-Marie	RAYMOND, Maxime	Droit 1908	Beauharnois
FERLAND, C.-Edouard	Droit 1917	Joliette-L'Assomption-Montcalm	THAUVETTE, Jos.	Médecine 1901	Vaudreuil-Soulanges
FERRON, Emile	Droit 1922	Berthier-Maskinongé	WERMENLINGER, E.-J.	Génie civil 1911	Montréal-Verdun

Conseillers législatifs

CHAMPAGNE, Hector	Droit 1884	DUTREMBLAY, Pamphile	Droit 1901
DANIEL, Joseph-F.	Droit 1896	LEMIEUX, Gustave	Chirurgien dentaire 1894

Députés à l'Assemblée législative

(Election du 17 août 1936)

ADAM, Philippe	Médecine	Bagot	LANGLAIS, Horm.	Sc. com. 1914	Iles-de-la-Madeleine
BARRETTE, Hermann	Droit 1920	Terrebonne	LEDUC, F.-J.	Génie civil 1914	Laval
BELANGER, J.-G.	Optométrie 1920	Dorion	MONETTE, Philippe	Droit 1913	Laprairie
BERCOVITCH, Peter	Droit 1906	Saint-Louis	PAQUETTE, J.-H.-A.	Médecine 1913	Labelle
BERTRAND, Chas-Aug.	Droit 1915	Laurier	POULIOT, Camille	Médecine 1924	Gaspé-Sud
BOYER, Auguste	Droit 1920	Châteauguay	SAUVE, Jean-Paul	Droit 1930	Deux-Montagnes
DUBE, A.	Médecine 1926	Rimouski	TELLIER, Maurice	Droit 1920	Joliette
DUGUAY, Léo	Chir. dent. 1926	Lac-Saint-Jean	TACHE, Alex.	Droit 1923	Hull
DUPLESSIS, Maurice	Droit 1913	Trois-Rivières	TRUDEL, Marc	Médecine 1922	Saint-Maurice
HAMEL, Philippe	Chir. dent. 1907	Québec-Centre			

NOUS COMPTONS SUR EUX

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

THEOLOGIE — DROIT — MEDECINE — PHILOSOPHIE
— LETTRES — SCIENCES — CHIRURGIE DENTAIRE —
PHARMACIE — SCIENCES SOCIALES, ECONOMIQUES
ET POLITIQUES — GENIE CIVIL — AGRICULTURE
MEDECINE VETERINAIRE — COMMERCE —
OPTOMETRIE — ENSEIGNEMENT CLASSIQUE —
ENSEIGNEMENT MODERNE — PEDAGOGIE — MUSIQUE
— DESSIN — ART MENAGER — TOURISME —
ELOCUTION — ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES
GARDES-MALADES — HYGIENE SOCIALE APPLIQUEE.



Pour tous renseignements, s'adresser au

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1265, rue Saint-Denis

Montréal

Le Cercle Universitaire de Montréal

(Fondé en 1918)

Bureau élu le 10 mai 1938

Président: M. J-EDOUARD LABELLE

Secrétaire: M. LEON LORRAIN

Vice-Président: M. C.-O. MONAT

Trésorier: M. JEAN VALIQUETTE

Membres du Conseil

ERNEST CHARRON
AIME COUSINEAU
EUDORE DUBEAU

PAUL GAGNON
HENRY LAUREYS
DONATIEN MARION

LESTER MERCIER
RENE MORIN
GERARD PARIZEAU

GUILLAUME ST-PIERRE
JEAN SAUCIER

Conseillers adjoints

MM. A. DUPERRON, P.-E. LAFONTAINE, DOMINIQUE PELLETIER, GERARD PLAMONDON, L.-C. SIMARD.

Personnel des Comités

Régie interne

MM. E. CHARRON, A. COUSINEAU, E. DUBEAU,
H. LAUREYS, L. LORRAIN, C.-O. MONAT,
JEAN VALIQUETTE.

Jeux

MM. R. CHENEVERT, E. LANGLOIS, Y. LAURIER,
D. MARION, JEAN SAUCIER,
L.-C. SIMARD.

Bibliothèque

MM. E. BEAULIEU, L. LORRAIN, G. PELLETIER,
A. VALLEE.

MM. A. BAILEY, J. FICHET, J.-U. GARIÉPY,
J.-L. LACASSE, L.-A. MAGNAN.

Le président du Cercle est de droit membre de tous les comités.

Vérificateur: M. LOUIS TROTTIER.

LE CERCLE UNIVERSITAIRE (LIMITÉE)

(Fondé en 1924)

Président: M. EUDORE DUBEAU

Trésorier: M. AIME COUSINEAU

Secrétaire: M. GEORGES PELLETIER

Membres du Conseil:

MM. E. R. DECARY ALPHONSE FERRON

Vérificateur: M. LUCIEN FAVREAU



“ Qu'est-ce que les danseurs réclament le plus ? ”
 “ Des Sweet Caporals. ”

CIGARETTES SWEET CAPORAL

“ La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé. ”

Maison fondée en 1901

**ROUGIER
FRÈRES**

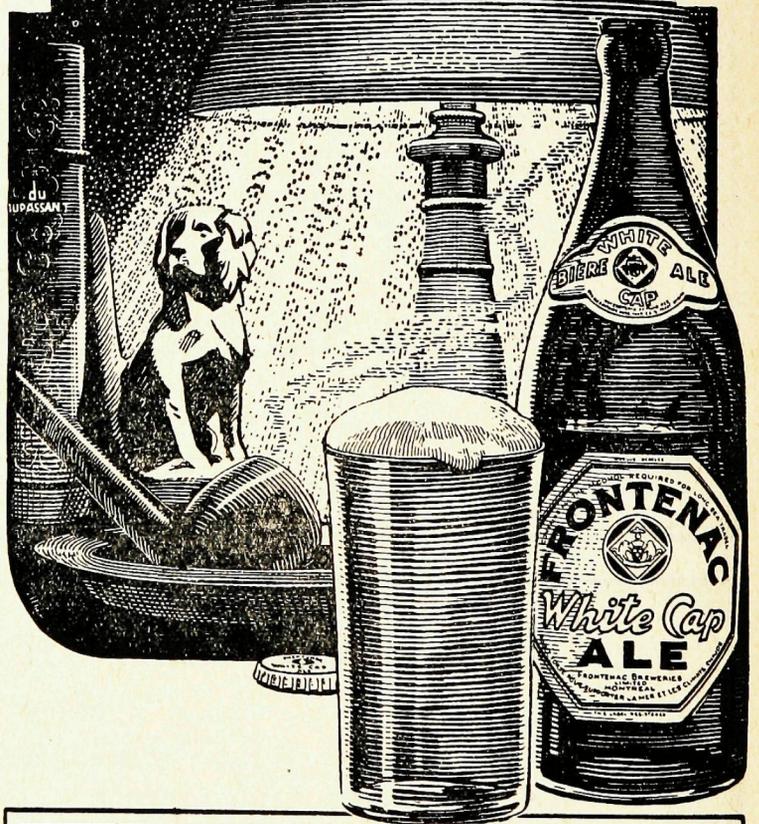
Compagnie Incorporée

IMPORTATEURS DE
 • SPÉCIALITÉS •
 PHARMACEUTIQUES

Représentants au Canada des
 principales maisons de France

SIÈGE SOCIAL :
350, RUE LEMOYNE
 à MONTRÉAL

Le Choix des Connaisseurs



La bière **Frontenac**
White Cap

La Reine des Bières

L'ACTION UNIVERSITAIRE

REVUE DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES DIPLÔMÉS DE
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

Pour des réformes.....	4
<i>Ls-Ph. Gagnon</i>	
A travers la Palestine.....	7
<i>Dr Eugène St-Jacques</i>	
Staline et l'expérience communiste.....	9
<i>Roger Brossard</i>	
A travers les journaux.....	15
La Vie Universitaire au Canada.....	16
La Vie Universitaire à l'étranger.....	17
Ce que les Anciens écrivent.....	18
Ceux qui s'en vont.....	19
Quelques livres.....	20

Rédaction

515, est, rue Sherbrooke
Tél. Pl. 4812
MONTREAL

Impression et expédition

"Le Courrier de Saint-Hyacinthe"
SAINT-HYACINTHE

Abonnement: Au Canada.....\$1.00
A l'étranger..... 1.50

Paraît chaque mois, sauf juillet
et août.

DIRECTEUR: HERMAS BASTIEN

POUR DES RÉFORMES

par I.S.-PH. GAGNON

LE 21 décembre 1937, j'offrais à mes confrères le résultat de mes recherches et de mes études, dans un article intitulé "Essai sur nos Recueils de Jurisprudence", où je préconisais certaines réformes et améliorations dans le choix, la rédaction et la publication des jugements. Cet article fut publié dans la Chronique judiciaire du Canada, les 21-24 décembre 1937, dans la Revue universitaire, volume 4, pp. 82, 106, 127 et 147; et dans 16 Revue du Droit, pp. 330, 349, 354, 410 et 417.

Le Conseil général du Barreau, à son assemblée du 10 décembre 1938, a accepté l'une des réformes suggérées, non, cependant, la plus importante, à mon sens. Je me réserve, pour une date ultérieure, la tâche de commenter cette décision.

Cette année, j'ai voulu soumettre encore à mes confrères, surtout aux plus jeunes, le fruit de mes études touchant l'administration de la justice en général et plus particulièrement la réorganisation de notre système judiciaire. La mise à exécution des suggestions émises nécessiterait l'amendement de la loi des tribunaux.

Tous admettront que rien n'est parfait et que tout est perfectible. Il n'est pas bon de changer trop souvent le système établi, mais il n'est pas mieux de retarder trop longtemps des améliorations qui s'imposent. Il y a dix-huit ans, le 14 février 1920, la Cour de Révision était abolie par la loi (1920) 10 Geo. V, c. 79. Cette Cour de Révision avait pourtant rendu de grands services. Laissons de côté la question de savoir si l'intérêt particulier plutôt que l'intérêt général aurait dicté l'abolition de ce tribunal.

C'était le tribunal d'appel des petites bourses. En ce temps-là; le perdant pouvait en appeler de tout jugement de la Cour supérieure à la Cour de Révision composée de trois juges de la Cour supérieure.

Cet appel était permis dans les causes où la somme demandée ou la valeur de la chose réclamée était moindre ou plus que \$500.00 et, dans le cas où la somme demandée ou la valeur de la chose réclamée était plus que \$500. et que le jugement de la Cour supérieure était confirmé en Révision, il n'y avait plus d'appel à la Cour du Banc du Roi.

En d'autres termes, dans les causes où la somme demandée ou la valeur de la chose réclamée était de \$500.00 ou plus, il y avait appel du jugement de la Cour supérieure directement à la Cour du Banc du Roi; mais si la partie qui avait succombé en Cour supérieure optait pour l'appel en Cour de Révision et succombait devant cette Cour, il n'y avait plus d'appel à la Cour du Banc du Roi.

Pour le seul motif de faire disparaître cette anomalie, notre Code de Procédure fut amputé des articles 51, 52, 52-a et 53, et du chapitre 60 en son entier.

Si tel jugement était infirmé en Cour de Révision, il y avait appel à la Cour du Banc du Roi dans les causes où la somme demandée ou la valeur de la chose réclamée était plus que \$500.00, mais à cause du cautionnement à fournir pour le capital, l'intérêt, les dommages et les frais, le perdant pauvre se voyait pratiquement fermer la porte de la Cour d'Appel.

Si une partie ne pouvait pas pratiquement en appeler à la Cour du Banc du Roi, parce que ce recours était trop dispendieux, elle avait eu au moins l'opportunité d'un appel en Cour de Révision sur un simple dépôt de \$75.00 dans certains cas, et de \$50.00 dans les autres.

J'ajouterai aussi que les parties trouvaient une autre raison pour ne pas en appeler et c'était que quatre juges ou trois juges sur quatre avaient décidé que le juge de la Cour supérieure avait bien ou mal jugé. Dans le cas où il y avait une dissidence en Révision, la partie gagnante était seule satisfaite, car les décisions étaient alors deux contre deux.

Les justiciables trouveraient un immense avantage du rétablissement de la Cour de Révision car un plus grand nombre pourrait en appeler à bon marché. Leur intérêt est aussi facile à voir car les statistiques démontrent que près de 50% des jugements de la Cour supérieure sont infirmés en appel. En effet, durant une période de cinq ans (1933-37), sur un total de 746 appels entendus au mérite dans le district de Montréal, 701 jugements ont été rendus, dont 390 confirmant, 308 infirmant et 3 modifiant le jugement porté en appel. Si la proportion est telle pour les jugements dont il y a eu appel, l'on peut supposer que la même proportion existerait pour tous les autres jugements où il n'y a pas eu appel parce que le recours en était trop dispendieux. Je prends tous mes confrères à témoin de cet avancé.

De plus, le rétablissement de la Cour de Révision décongestionnerait le rôle de la Cour d'Appel en raison inverse du fait que son abolition a augmenté considérablement les appels à la Cour du Banc du Roi, car, subséquemment à cette abolition, le nombre des appels inscrits à la Cour du Banc du Roi a augmenté pour toute la province, comme suit:— En 1919, il y eut 215 appels inscrits; en 1920, 266; en 1921, 378; en 1922, 415; en 1923, 465.

Dans mon humble opinion, le changement a été désavantageux pour le public, la Magistrature et le Barreau. Pour le public, parce qu'il s'est vu privé d'un moyen d'appel à bon marché; pour la Magistrature

(Juges de la Cour d'Appel), attendu qu'il a augmenté considérablement son travail; pour le Barreau et surtout pour les plus jeunes membres du Barreau, parce que ce sont les clients pauvres qui viennent les consulter et leur confier leurs causes.

Si la Cour de Révision était rétablie comme autrefois, en faisant disparaître les dispositions qui en ont provoqué la disparition, l'administration de la justice serait plus équitable pour tous.

De nos jours l'on constate une convergence des "gros" clients vers les études légales de même calibre, et le plaideur peu fortuné qui a confié sa cause à un avocat de même situation se voit souvent traîné en appel sans même pouvoir obtenir la permission de procéder comme intimé "in forma pauperis", ce, surtout depuis le jugement de la Cour du Banc du Roi dans une cause de

Siégeant à Montréal

	1937	1936	1935	1934	1933	1932	Total
Causes non-entendues	221	254	335	366	352	321	1857
Appels entendus	128	147	154	164	153	149	895
Causes non entendues — moyenne par année							309
Appels entendus — " " " "							149

Siégeant à Québec

	1937	1936	1935	1934	1933	1932	Total
Causes non-entendues	28	59	36	32	24	44	223
Appels entendus	67	57	23	47	72	74	340
Causes non entendues — moyenne par année							37
Appels entendus — " " " "							56

Il n'y a aucune raison pour que le tribunal d'appel siège à Montréal et à Québec. La Cour Suprême ne siège pas dans chaque capitale du Canada. Tous les juges de la Cour d'Appel devraient avoir résidence et domicile à Montréal, ou à Québec. Il y a, pour cela, une raison majeure. Ainsi, tous les juges de cette Cour pourraient délibérer ensemble plus souvent qu'ils ne le font actuellement. Les effets désavantageux de la situation actuelle se constatent non seulement par les jugements contradictoires rendus, mais aussi par les nombreuses dissidences. On a beau dire que les jugements infirmés en appel doivent être rapportés, ainsi que les jugements dissidents, sous le prétexte que "l'erreur d'hier peut être la vérité de demain", la jurisprudence serait certainement plus assurée si les juges étaient unanimes dans leurs jugements. Il faut donc tendre autant que possible à ce but. Quelle autorité peut avoir un jugement confirmé par une majorité de trois juges: les opinions s'y trouvant partagées trois contre trois.

C'est tellement le cas que la dissidence d'un juge dans une cause appelable est presque une invitation à en appeler à un tribunal supérieur. A quoi cette dissidence est-elle souvent due? Le terme de 8 jours terminé, les juges se séparent, se communiquent leurs notes par la poste et ne se revoient qu'à l'audience, lors de la lecture du jugement ou quelques heures avant.

Les statistiques démontrent qu'une cour d'appel de trois juges pour entendre les appels serait suffisante et

(1) Je dis deux juges au lieu de trois pour éviter un jugement de deux contre deux, au cas d'une dissidence en Révision. Si, sur les deux juges siégeant en Révision, l'un confirmerait le jugement de la Cour supérieure, il y aurait deux juges d'une opinion et un dissident. En plus, la Cour de Révision n'occuperait que deux juges au lieu de trois.

Lecavalier c. Côté, rendu le 24 avril 1933 et rapporté à 54 B. R., 536.

Les délais d'appel de la Cour de Révision seraient les délais d'exécution d'un jugement, — de 8 à 15 jours, selon le cas.

Avec le rétablissement de la Cour de Révision (2 juges seulement au lieu de 3), (1) il y aurait peut-être lieu de transformer la Cour d'Appel de la Province. A l'instar de la Cour suprême d'Ottawa, la Cour d'Appel devrait avoir 4 sessions par année et chaque session épuiserait le rôle. Ce système mettrait fin à la situation déplorable qui existe, malgré toute la bonne volonté de nos juges, et qui fait que, depuis 6 ans, les arrérages des appels non-entendus par rapport aux appels entendus sont comme suit:

beaucoup plus économique pour les contribuables et les justiciables.

Sur un total de 956 jugements rapportés dans 16 tomes des *Rapports judiciaires du Banc du Roi*, Tomes 46 à 61, 46 jugements comprennent des notes des 5 juges; 153 jugements, 4 juges; 242, 3 juges; 289, 2 juges; 130, 1 juge; 47, 1 juge (jugement "in banco" sur requête); 49, 1 juge (en chambre); et 20 jugements du Conseil privé.

Assumant, pour le moment, que les 12 juges auraient résidence et domicile soit à Montréal ou à Québec, il y aurait possibilité de former deux divisions d'appel qui siègeraient concurremment pour épuiser le rôle.

Actuellement, les statistiques nous le démontrent, et ceux qui ont l'expérience des cours d'appel sauraient le dire, les jugements rendus en appel sur une période de 5 ans pris dans leur ensemble l'ont été pour le district de Montréal 14 mois après la date du jugement de la Cour supérieure, alors qu'à Québec, le délai n'y est que de 5 mois. Les justiciables de Montréal souffrent donc un préjudice injuste et ceux de Québec jouissent d'un traitement de faveur. Je parle, il est vrai, au nom du public, mais cette situation affecte la grande majorité des avocats. Sur un total de 1628, 1266 avocats dont les sections appartiennent au district d'appel de Montréal sont affectés par cette situation défavorable.

La Cour d'Appel serait donc partagée en deux divisions composées de 3 juges. Ces trois juges siègeraient "in rota" avec chacun de leurs collègues, afin d'éviter la formation d'une jurisprudence contradictoire.

Au-dessus de la Cour d'Appel, il devrait être constitué une sorte de "Cour de Cassation" de la Province de Québec, composée de 9 juges de la Cour d'Appel

dont la juridiction ressemblerait à celle de la Cour suprême. L'inscription en appel devant contenir les moyens d'appel, il n'y aurait appel à ce tribunal que sur des questions de droit strict, et son autorité fixerait la jurisprudence.

Elle n'aurait cependant pas la même autorité, lorsqu'il s'agirait de l'interprétation de lois fédérales. Dans ce cas il y aurait faculté, dès après le jugement de la Cour de Révision, à appel directement ou sur permission, à la Cour suprême. Il y aurait des cas où toutes les questions de la compétence ordinaire de la Cour de Révision seraient décidées et la décision sur les lois fédérales serait réservée à la Cour suprême de la même manière qu'avant

	1937	1936	1935	1934	1933	1932	1931		
Montréal	52	40	47	45	34	41	38	—	297
Québec	1		2	2	1	3		—	9
Hull				1				—	1
Beauce		1						—	1
St-François	2				1		1	—	4
Arthabaska							7	—	7
Bedford						1		—	1
Total	55	41	49	48	36	45	46	—	320

Ainsi, sur une période de 7 ans, 23 procès par jury seulement ont été tenus dans d'autres districts que celui de Montréal sur un total de 320. Si la faculté d'opter pour un procès par jury n'est qu'à la portée des justiciables de Montréal, il est inéquitable pour le reste de la province ou plus précisément pour les 19 autres districts judiciaires. L'expérience a démontré que, par leur verdict, les jurés accordent des montants trop considérables comparés à ceux qu'un seul juge accorderait. Un appel est souvent tenté mais les juges en appel sont liés par la loi et leur propre jurisprudence, qui ne leur permet pas de changer le verdict; et ils s'acquittent de leur devoir en disant, avec vérité, que les jurés sont maîtres des faits, que le verdict est conforme et raisonnable, tout en ajoutant que, siégeant seuls, ils n'auraient pas accordé autant. De plus, le procès par jury est une prime au chantage. Combien de causes dans lesquelles les réclamants avisés par leurs avocats à cet effet ont opté pour un procès par jury dans le seul but d'obtenir un règlement.

La procédure devant le Jury est tellement dispendieuse que les plaideurs pauvres ne peuvent y aller d'eux-mêmes, cet état de fait encourage le "Champerty". Certains avocats ou, le plus souvent, certains intermédiaires risquent des déboursés considérables occasionnés par un procès de ce genre, en escomptant un gros verdict. Si les jurés sont enclins à accorder de gros verdicts, c'est à l'avantage des demandeurs dira-t-on. Dans l'administration de la justice, ne doit-on pas aussi considérer l'intérêt du défendeur?

En 1937, sur 52 de ces procès, 26 furent réglés hors de Cour, trois continués pour règlement, 18 verdicts pour le demandeur, une action renvoyée et 3 retirés du jury.

Que dire, maintenant, de ces procès où les parties étant respectivement de langue française et anglaise, il

1920, le juge siégeant avec un jury réservait le jugement à être rendu par la Cour de Révision.

Avec ce système, l'appel au Conseil privé devient un luxe et partant inutile. Je fais miens les arguments de l'Hon. C. H. Cahan au sujet de l'abolition de ce droit ainsi que ceux avancés lors de l'abolition de l'appel au Conseil privé, dans les affaires criminelles.

Dans un ordre d'idées différent, mais qui touche cependant à l'administration de la justice, je préconise l'abolition du procès par jury. Ce système est devenu vétuste et injuste. Le nombre de ces procès est relativement minime, comme le démontrent les statistiques suivantes:

	1937	1936	1935	1934	1933	1932	1931		
Montréal	52	40	47	45	34	41	38	—	297
Québec	1		2	2	1	3		—	9
Hull				1				—	1
Beauce		1						—	1
St-François	2				1		1	—	4
Arthabaska							7	—	7
Bedford						1		—	1
Total	55	41	49	48	36	45	46	—	320

y a lieu à un jury "de mediate linguae"? C'est une autre anomalie fort dispendieuse qu'il est opportun de souligner et de faire disparaître. Pourquoi la langue des parties déterminerait-elle la langue des jurés. Ne faut-il pas prendre en considération la langue des témoins et des avocats? On a suggéré les jurés bilingues. La suggestion a beaucoup de bon sens. Ne serait-il cependant pas mieux d'abolir le procès par jury tout simplement? Il est déjà difficile de réunir un jury mixte, combien plus difficile de réunir un jury bilingue.

Avant de terminer, j'attirerais l'attention de mes confrères sur le Tome II des *Mémoires du 2e Congrès de la Langue française au Canada*, tenu à Québec, dans l'été de 1937. Dans ce tome, l'on trouvera des articles des plus intéressants, signés par des membres du Barreau dont la réputation légale n'est plus à faire et qui m'ont été fort utiles pour écrire le présent article.

Voici la liste alphabétique des auteurs et la référence à leurs écrits:

Me Rosario Genest: *Notre Code de Procédure civile, ses qualités, ses défauts, ses lacunes*, p. 220.

Me Edouard Masson: *Nécessités législatives de l'heure*, p. 44.

Me Maréchal Nantel: *Moeurs judiciaires* (Le Barreau), p. 194, aussi à XVI, *Revue du Droit*, p. 401.

Pour terminer, je souhaite que d'autres confrères prennent la plume et me communiquent leurs impressions sur le sujet. Si le Conseil du Barreau de Montréal avait un organisme ou un comité permanent dont la fonction serait d'étudier les réformes que ses membres jugeraient à propos de lui faire parvenir de temps à autre, peut-être les idées que j'ai émises trouveraient un champ pour germer et se développer.

LS-PH. GAGNON
avocat au Barreau de Montréal

A TRAVERS LA PALESTINE

Bethléem / Nazareth / Jerusalem

par Eugène St-Jacques, M. D.



VISIONS ET IMPRESSIONS

LA Palestine est une terre à la fois bénie et maudite: bénie, à cause des événements profondément sacrés qui s'y sont déroulés; maudite, parce que le Christ y posa son anathème, sur Jérusalem surtout, et qu'au surplus ce n'est qu'un pays de montagnes, de roches et de sables avec, ça et là, quelques îlots de verdure.

Il sera toujours difficile pour un peuple d'y trouver son sel. Les Arabes peuvent s'en accommoder, parce qu'ils vivent frugalement, n'exigent aucun luxe ni confort et, de plus, sont paresseux.

Comment accède-t-on en Palestine?

Par la mer, naturellement puisqu'elle occupe le fond oriental de la Méditerranée — en partant soit de Marseille, Gênes ou Naples.

On s'y rend encore par la voie des airs, les *Imperial Airways*, quittant Londres, passant par Paris, Toulouse, Rome, Athènes, Chypre (nouvelle base anglaise) — et enfin Haïfa, sur la route des Indes.

On y arrive encore en venant de la Syrie française au Nord, repaire d'Arabes dissidents.

De plus, la voie ferrée nous y amène, venant du Caire.

Nous quittons le Caire vers huit heures du soir. A dix heures, nous étions au Canal de Suez — qu'il faut traverser en transbordeur. A onze heures, nous montions à bord de Wagons-Lits du dernier confort, mais qui ne valent pas nos pullmans, cependant.

La nuit était étoilée et claire — une lune parfaite brillait au firmament, ce qui nous permettait d'observer le paysage — pays désertique au suprême, puisque toute la nuit nous franchissions le désert d'Arabie, côtoyant la route des caravanes et des armées d'Allenby durant la grande guerre. A sept heures du matin nous touchions à la gare du Lydda, jonction entre Jérusalem et Jaffa, à quelque dix milles plus loin.

Un spectacle inattendu nous accueillait à la descente du wagon. D'un côté, le désert; de l'autre, une verdure abondante: vergers d'orangers, de citronniers, de bananiers et de pamplemousses. Sur une lisière de quelque dix milles, en bordure de la mer, depuis Haïfa à Jaffa, les Juifs ont développé une culture intense et productive, grâce à une direction scientifique poussée et à tous les moyens modernes.

Des autos nous enlevaient aussitôt vers Jaffa et sa voisine Tel-Aviv.

JAFFA

C'est l'un des deux ports de la Palestine. Peu développé encore, il ne permet pas l'accostage à quai. L'autre port est dans le nord, à cent milles: c'est Haïfa, port très moderne, à eau profonde, bien aménagé et qui s'allonge au fond de sa baie, face à Saint-Jean d'Acre et sous le Mont-Carmel qui le domine.

Jaffa est une ville de trente-cinq mille âmes, dont vingt mille sont musulmans, sept mille chrétiens et cinq mille Juifs. Ce mot arabe "jafa" signifie "belle". Cette ville est d'antique fondation et la légende voudrait que Japhet, fils de Noé, l'eût fondée. Les cèdres venus du Liban pour le temple de Salomon y furent débarqués. Jonas en partit pour Tarsus et son aventure maritime.

Nous arrivions à Tel-Aviv. Cité juive par excellence de la Palestine. Tel-Aviv est exclusivement israélite. Fondée il y a quelques vingt années à peine par un juif, qui acheta en plein désert des centaines d'âcres, le modeste village des débuts est devenu rapidement une ville de cinquante mille âmes. Tel-Aviv a poussé comme par enchantement: ville de ciment armé. De beaux édifices alternent avec des masures et des maisons en construction. De belles avenues, bordées de palmiers à la verdure rafraîchissante sous ce soleil de plomb, allongent leurs lignes en toutes directions. Partout, du style moderne. Il n'y a que des juifs qui habitent ici: nul autre ne pouvant y acquérir du terrain. Edifice municipal, casino, écoles, hôpitaux, tout y a été prévu. Et dans la rue nous croisons de vieux israélites à la houppelande pelée et verdâtre, coiffés du bonnet fourré — alternant avec de jeunes juifs aux cheveux frisés, pendant en tire-bouchons le long des oreilles.

Naturellement se pose ici la question juive.

* * *

Qui a d'abord possédé la Palestine?

Et la charte moderne de l'état juif — la déclaration Balfour, — accorde-elle tout aux Juifs? — Non, loin de là.

Disons tout de suite qu'à la fin de la guerre les Arabes étaient au nombre de huit cent mille, tandis qu'il n'y avait que quarante mille juifs. Depuis lors, ces derniers y sont arrivés à la moyenne de soixante mille ou davantage par année venant de tous les ghettos du monde, surtout de l'Europe centrale, pour atteindre aujourd'hui au chiffre de quatre cent mille ou plus.

Les Juifs réclament la Palestine comme leur terre ancestrale et leur dû. Mais, leur répondent les Arabes: "Vous n'êtes pas originaires de ce pays". Au début vous habitiez la Chaldée et la Mésopotamie et vous êtes venus plus tard chasser des terres de Palestine ses premiers habitants. Et à votre tour vous en avez été chassés par les Arabes qui depuis des siècles y sont installés".

Notons de plus que les nouveaux arrivés israélites apportent pour un grand nombre des idées communistes, comme ils les sèment ailleurs de par le monde. Aussi ne sont-ils pas partout les bienvenus auprès des anciens Juifs de Palestine.

Que dit donc la DECLARATION BALFOUR?

Le 2 novembre 1917 le Gouvernement anglais par la voix de Balfour déclarait: "Le Gouvernement anglais regarde avec faveur l'établissement en Palestine d'un home national pour le peuple juif et emploiera ses meilleurs efforts à faciliter la réalisation de ce projet" et il ajoutait aussitôt: "étant clairement entendu que rien ne sera fait qui puisse porter préjudice aux droits civils et religieux des communautés non juives existant en Palestine — ou au droit et à la situation politique dont jouissent les Juifs dans tout autre pays".

L'Angleterre promettait donc aux Juifs, qui avaient servi les Alliés de leurs finances et leurs bras durant la Grande Guerre, de les aider à s'établir en Palestine, mais, remarquons-le, sans préjudice aux autres nationalités y déjà établies.

Par ailleurs, elle se reconnaissait débitrice des Arabes, qui, sous l'inspiration de Lawrence, l'avaient aidée à chasser les Turcs de l'Arabie, de la Palestine et la Syrie: il fallait donc en Palestine maintenir la balance entre Juifs et Arabes.

Mais les difficultés entre Juifs et Arabes ont des sources variées. D'abord ceux-ci craignent d'être débordés en nombre par l'immigration israélique ininterrompue. Il y a davantage encore.

Le Juif moderne émigrant en Palestine et en venant des bas fonds sociaux du monde apporte à la vieille Palestine ses idées plutôt révolutionnaires et communistes, qu'il essaie de semer un peu partout à travers le monde. Aussi n'est-il pas toujours accueilli de grand coeur par le vieil israélite traditionaliste, attaché à sa Bible et à son talmud comme à son mur des pleurs.

Il y a plus encore et ceci est peut-être la plus grande rancune de l'Arabe: c'est moins le juif "individuel" que redoute l'arabe que Israel lui-même.

Car, sachons-le, c'est l'ORGANISATION de ZION, représentant la juiverie internationale qui achète la terre, et ce, à perpétuité.

C'est une caisse — le Fond National, alimenté par les contributions de tous les juifs du monde, — nous disent les frères Tharaud, à la suite de leur enquête, qui rachète par morceau le sol des ancêtres. "Quand un émigrant se présente, disent-ils, — et ils ne sauraient être taxés de partialité à l'égard des étrangers — la terre NE LUI EST PAS VENDUE MAIS CONCEDEE A TITRE TEMPORAIRE. Lui et sa famille seront seuls à l'exploiter, sans pouvoir recourir à la main d'oeuvre indigène arabe".

"Chaque colon, nous renseignent-ils encore, n'est rien que le fermier d'Israël. Le peuple Juif demeure le SEUL PROPRIETAIRE DU SOL".

Les colonies juives que nous avons vues disséminées par toute la Palestine, sont fondées les unes sous la forme communiste, dans l'indivision complète — les autres en coopératives — les autres encore, sous un régime mixte.

Ainsi, l'indigène, alléché par un profit de vente quand il cédait sa terre à Israel, ne pourra jamais la reprendre même à quelque prix d'argent que ce soit, car la Nation Juive en a pris possession et ce, pour jusqu'au jugement dernier.

Voilà au fond la grande cause du désagrément judéo-arabe, sans oublier l'avalanche de l'immigration juive.

C'est ainsi que nous venons de voir l'organisation centrale arabe de défendre dernièrement, sous peine absolue de mort, à tout arabe de vendre maintenant à un juif le moindre lopin de terre.

Tels sont les facteurs apparemment irréconciliables qui se dressent en antagonistes et qui empêchent la paix de régner en ce malheureux pays.

L'Arabe, ancré dans ses traditions séculaires, sans initiative et paresseux, satisfait de vivoter et sans ambition d'accumuler un pécule, se contente de labourer son champ avec une vieille charrue de bois tirée par un chameau ou un ânon, ne s'inquiète pas de le nourrir d'engrais chimique: il ignore l'instrumentation aratoire moderne.

L'un est pour la *statu quo*, l'autre pour le progrès. L'un est indolent, l'autre ambitieux. L'un est pacifique et tranquille; l'autre agressif et accapareur. Dans ces conditions, il est difficile de s'entendre. Il faut reconnaître que l'esprit progressif des Juifs a fait connaître au pays une certaine aisance ignorée avant l'arrivée des Israélites nouveau jeu.

Signalons que sur les quatre cent mille juifs actuels en Palestine vingt-cinq mille seulement sont sur des fermes et, à la première occasion, ces campagnards improvisés émigrent à nouveau cette fois vers les villes, où ils retrouvent leurs habitudes sordides pour les continuer comme à Jérusalem et Jaffa, sinon Tel Aviv, la cité juive exclusive.

Le problème à résoudre est donc on ne peut plus complexe et la solution équitable, difficile à trouver.

Les Juifs ne sont pas les seuls à avoir des droits en Palestine. Ils y sont venus après d'autres qu'ils ont chassés. A leur tour chassés, ils ont été remplacés par les Arabes musulmans, qui, après des siècles, tiennent comme les premiers à la terre ancestrale aussi. Les frères Tharaud, qui ont parcouru et fouillé l'Orient, ont étudié ces problèmes et écrit des pages pleines de renseignements et d'enseignements sur ces questions dans "*L'an prochain à Jérusalem*" — *Quand Israel sera Roi*" — "*Un royaume de Dieu*".

Non certes les Israélites n'ont pas tous les droits en Palestine, mais ils les réclament à grands cris par leur presse internationale, comme au mur des lamentations, ils hurlent leur misère.

Mais hâtons-nous vers Bethléem.

Eugène Saint-Jacques

STALINE

et l'expérience communiste

(suite)



**Extraits d'une conférence donnée
par Me Roger Brossard, le 6
décembre 1938, devant les membres
de la Société d'étude et conférences**

par Roger Brossard

A la mort de Lénine, en janvier 1924, le pouvoir suprême revenait presque de droit à quelques chefs qui l'exerceraient, de concert, en se le divisant. Effectivement, il en fut ainsi jusqu'en 1926. Le poste de secrétaire du Parti Communiste qui lui fut confié en 1923 et qu'il conserve d'ailleurs encore jalousement, mettait entre les mains de Staline tous les leviers de l'appareil administratif; il sut s'en servir, à bon escient; tous les postes importants, il les confia à des gens dont il pouvait être sûr; quand Lénine mourut, le théâtre était prêt pour qu'aux assemblées officielles, il put parler en héritier populaire du "grand Camarade"; dans les discussions, sur les questions de dogmes, il pouvait compter avoir toujours raison; ce n'était pas suffisant, cependant, il fallait non seulement avoir raison aux congrès officiels, mais donner tort aux adversaires devant toute la nation.

C'est ici que joua l'un des traits les plus vils de celui qui, à plusieurs reprises déjà, quand il n'était qu'un humble soldat, s'était fait le délateur de ses camarades. Dans les publications officielles, — il n'en existait pas et ne pouvait en exister d'autres —, publications qu'il pouvait contrôler par ses créatures, Staline commença, avec une habileté et une ruse dont il faut lui faire crédit, à faire passer Trotsky, d'abord, puis Zinovieff, puis Kamenev, pour des partisans détachés de la philosophie révolutionnaire de Lénine, donc, pour des adversaires du Parti Communiste, donc pour des ennemis de l'idéal révolutionnaire, donc pour des traîtres à la nation.

Sur la tombe de Lénine, au cours d'une manifestation du délire collectif qui s'empare si facilement des foules et sur lequel s'appuient tous les dictateurs, Staline avait récité une litanie de serments au Camarade disparu, comme autant d'antiennes à un Dieu.

"En nous quittant, le Camarade Lénine nous a ordonné de conserver l'unité de notre parti comme la prune de nos yeux. Nous te jurons, camarade Lénine, d'exécuter avec honneur ton commandement".

"En nous quittant, le camarade Lénine nous a ordonné de conserver et de renforcer la dictature du prolétariat. Nous te jurons, Camarade Lénine, de ne pas épargner nos forces pour exécuter avec honneur ton commandement". (1)

C'est au nom de cette unité du Parti, au nom de la dictature du Prolétariat que Staline s'est débarrassé de tous les chefs du parti, les uns après les autres, en les faisant passer, sournoisement, par le mensonge, la calomnie et au besoin par une interprétation fautive des écrits de Lénine, comme ennemis de cette unité ou dangereux pour cette dictature. Et c'est parce qu'il était, comme secrétaire général du parti, le maître quasi absolu de toutes ses créatures qu'il y réussit.

"La force ne fut jamais en lui", a écrit Trotsky dans son exil: "elle est dans les bureaux ou n'est en lui que dans la mesure qu'il incarne le mieux l'automatisme bureaucratique. Détaché de l'appareil, opposé à l'appareil, Staline n'est rien, il est vidé". (2)

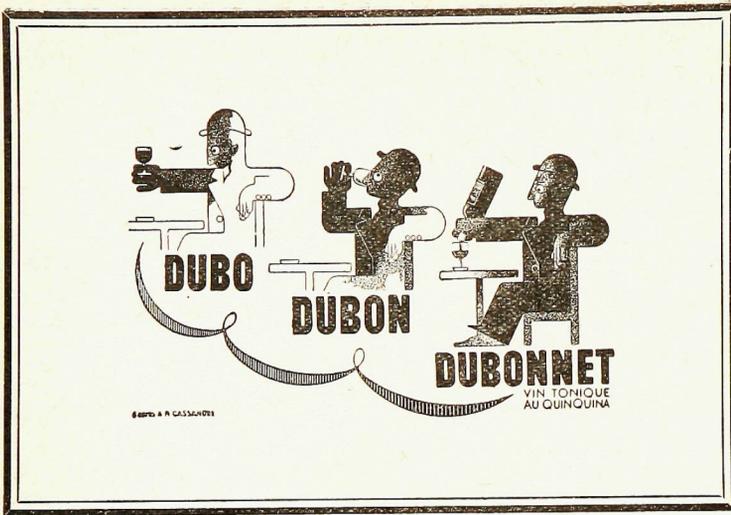
Mais Staline ne s'est jamais ni détaché de l'appareil, ni opposé à l'appareil. Depuis le jour où il en fut nommé le secrétaire, il en a fait sa chose et c'est en le faisant fonctionner à sa guise qu'il a écarté, broyé à mort, l'un après l'autre, tous ceux qui, avant comme après la Révolution, furent, à un moment quelconque, les auxiliaires de Lénine.

Une caricature récente montre Staline assis dans un fauteuil regardant d'un air soucieux le tableau qui lui fait face; sur ce tableau sont écrits les mots "The Last Man Club, — Bolcheviks of 1917"; au-dessous, dix-huit noms, dont ceux de Trotsky, Zinovieff, Kamenev, Radek, Rykov, Orloff, Bluecher et, finalement celui de Staline; tous les noms, sauf celui de Staline sont rayés; de tous ceux-là, seul Staline demeure comme le gladiateur victorieux et ensanglanté, après la tuerie. Combien de temps pourra-t-il se maintenir au pouvoir? Comment s'y maintient-il? Comme il y est parvenu, en faisant disparaître ceux qui pourraient ou voudraient l'y remplacer.

Qui n'a suivi les procès retentissants des chefs communistes accusés de sabotage ou de trahison? Staline, depuis qu'il est devenu virtuellement le dictateur des russes, a encore recours aux mêmes procédés de diffamation, mais sa technique s'est améliorée. C'est toujours au nom de l'unité du Parti et de la sainteté de l'Etat qu'il se débarrasse de ses principaux adversaires; mais sa nouvelle méthode est plus souple, plus officielle, apparemment plus légale; il ne les fait plus seulement expulser du Parti; il les fait tout simplement condam-

¹ Staline, par Boris Souvarine, (Plon), p. 330.

² Les crimes de Staline, par Léon Trotsky (Grasset 1937) p. 318.



TRUST GENERAL DU CANADA

Conseil d'administration:

M. le sénateur J.-M. WILSON, *président*
M. le sénateur D.-O. LESPERANCE, *vice-prés.*
M. BEAUDRY-LEMAN, *vice-président*

Messieurs: René Morin
L.-J.-Adjutor Amyot Hon. Jacob Nicol, c. r.
Joseph Beaubien Alfred-H. Paradis
L.-E. Beaulieu, c. r. Hon. J.-E. Perrault, c. r.
Geo. Belleau Donat Raymond sénateur
J.-T. Donohue Léo-G. Ryan
Sir Georges Garneau Hon. Geo.-A. Simard
Mendoza Langlois C.-E. Taschereau
Charles Laurendeau, c.r. Arthur Terroux

Directeur-général: René Morin

Secrétaire: Jean Casgrain *Trés.:* Louis Trottier

CAPITAL VERSE: \$ 1,105,000.
BIENS EN REGIE: \$84,000.000.

ADMINISTRATEUR FIDUCIAIRE —
EXECUTEUR TESTAMENTAIRE —
AGENT FINANCIER

112, Saint-Jacques ouest
MONTREAL

71, Saint-Pierre
QUEBEC

Anderson & Valiquette

Comptables-Vérificateurs

J.-Charles Anderson, L.I.C.
Jean Valiquette, L.S.C., C.A., L.I.C.
Roméo Carle, L.S.C., C.A.
A. Dagenais, L.S.C., C.A.

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
LAncaster 2412

ner comme traîtres par les tribunaux de justice. Les erreurs de jugement ou les actes tout simplement maladroits dans les services multiples de l'administration deviennent du sabotage, c'est-à-dire, de la destruction volontaire et préméditée de la propriété de l'Etat; l'expression un tant soit peu ouverte d'opinions opposées à la doctrine officielle devient de la conspiration contre le régime.

Au cours de ces procès, tous les personnages les plus influents dont le crime était de ne pas partager en tous points les opinions de Staline, ont été condamnés la plupart à la mort, quelques-uns seulement à l'exil. Tous, sauf deux ou trois exceptions, ont confessé leur crime. C'est là le caractère le plus mystérieux de ces procès, celui qui frappe d'épouvante la population russe et la soulève d'horreur contre ces prétendus traîtres de la nation.

Toutes sortes d'explications ont été données de ces aveux collectifs, depuis la réalité de la faute jusqu'à la violence sur la personne des accusés. Ce qui paraît le plus vraisemblable, c'est qu'au cours de l'emprisonnement qui précède le procès, les volontés sont affaiblies petit à petit par les privations physiques, les menaces de mort immédiate alternant avec les promesses de diminution de peine en échange de l'aveu, la crainte que des êtres chers, une mère, une épouse, des enfants paient de leur propre personne, comme cela s'est vu souvent, le refus de l'accusé de faire une confession entière de crimes qu'il n'a pas commis; et puis, il y a aussi cette autre raison; un certain nombre des accusés de marque se sont, à tant de reprises dans le passé, humiliés devant le dictateur et devant le parti, qu'ils sont déjà discrédités dans l'opinion publique et qu'il ne leur reste plus qu'à s'humilier une dernière fois.

Ces confessions, incompréhensibles, arrachées par la violence, les menaces et l'épuisement constituent peut-être l'un des tableaux à la fois les plus pathétiques et les plus déprimants de la vie politique et sociale de l'Etat Soviétique.

Pour les obtenir, Staline fait réellement montre d'un génie diabolique; mais pour lui, tous les moyens sont bons quand il s'agit de l'Unité du Parti et de sa dictature.

Dans un article récent¹ écrit dans le Figaro, un écrivain russe fixe à près de dix millions le nombre de ceux qui depuis 1930 ont été exécutés, envoyés en prison ou expédiés dans les camps de concentration. C'est ainsi que Staline se défait de tous ceux qui crient à la faillite du régime. Mais pour les autres qui espèrent malgré tout en l'avènement de l'âge d'or, il use d'autres subterfuges.

Staline ressemble à Hitler et à Mussolini à bien des points de vue; comme eux, mais avant eux, il a eu recours à une propagande intensive pour subjuguier les masses: salut du poing fermé, le drapeau rouge, les parades allégoriques, les démonstrations gigantesques devant le tombeau de Lénine; comme eux, il prêche une mystique; comme eux il organise des associations de jeunesse auxquelles il insuffle le fanatisme de son nouveau credo.

Comme Hitler, il porte des coups décisifs et ne craint pas de frapper sur le moindre soupçon pour maintenir son peuple en état d'hypnose: en Allemagne, la guerre contre les Juifs se fait au nom des droits de la race

¹ Reproduit dans "Le Canada" du 3 décembre 1938.

aryenne; c'est au nom du prolétariat que les bourgeois ont été immolés en Russie. Comme Hitler et Mussolini, Staline fait des appels pathétiques à son peuple de travailleurs dans des assemblées monstres au milieu des drapeaux, des oriflammes et des clairons. Bien qu'il ne soit pas tribun, il sait trouver les mots qui enflamment les passions et suscitent les espoirs.

Staline diffère totalement cependant, des autres dictateurs sur un point essentiel: Hitler et Mussolini sont les initiateurs de leur politique, Staline n'est que le continuateur des oeuvres de Lénine. Mussolini et Hitler ont fait leur révolution, Staline continue celle d'un autre.

Tandis que Mussolini et Hitler peuvent modifier à leur guise et suivant les besoins du moment leur doctrine et conséquemment leurs méthodes, Staline doit constamment adapter ses méthodes à la doctrine de ses prédécesseurs, et quand il s'en sépare, il doit quand même faire croire à son peuple qu'il la suit entièrement. Il a l'art d'adopter, après les avoir combattus, les principes de ses ennemis dont il se défait tout d'abord, nous l'avons vu, de la façon la plus brutale.

Hitler a écrit en 1927 son évangile politique avant de parvenir au pouvoir.

Pour parvenir au pouvoir, Staline a été contraint d'adopter comme son évangile les principes du Léninisme; il les a synthétisés pour ses propres fins et en les modifiant dans une série de conférences données en 1924 quelques mois après la mort de Lénine.

"La dictature du prolétariat", avait écrit Lénine, "est une lutte acharnée, sanglante et non sanglante, violente et pacifique, militaire et économique, pédagogique et administrative contre les forces et les traditions de la vieille société.¹ Celui qui affaiblit tant soit peu la discipline de fer dans le parti du prolétariat, surtout pendant sa dictature, aide en réalité la bourgeoisie contre le prolétariat".² Staline ajoute: "le Parti n'est pas seulement nécessaire au prolétariat pour la conquête de la dictature; il lui est encore plus nécessaire pour maintenir la dictature, la consolider et l'étendre afin d'assurer la victoire complète du socialisme".³

Voilà donc résumée en quelques mots la philosophie politique de Staline: consolider la dictature du Parti bolchévique pour assurer la victoire complète du socialisme.

Depuis 1924, tous ses efforts se sont concentrés sur ce double objet.

S'il a consolidé la dictature en sa personne, c'est au nom de l'Unité du Parti.

"La discipline de fer dans le Parti", écrivait-il en 1924, "ne saurait se concevoir sans l'unité de volonté, sans l'unité d'action complète et absolue de tous les membres du Parti".⁴

Or, comment cette unité peut-elle exister autrement que par l'accord de toutes les volontés avec celle du dictateur? Nous savons maintenant comment le géorgien l'a obtenue et la maintient.

Mais la dictature n'existe que pour assurer la victoire complète du socialisme.

Toute l'expérience bolchéviste ne s'est faite qu'autour de ce double objet.

Or, dictature et socialisme sont aux deux pôles de la philosophie politique; c'est ce qui explique les équivoques du régime soviétique. Ce qui est arrivé devait fatalement arriver.

Pour remplacer sans transition le régime capitaliste pré-existant par un régime communiste à créer de toutes pièces, il fallait obtenir l'unanimité des volontés et faire taire les critiques en abolissant toutes les libertés politiques et civiles. Rien n'a été changé depuis vingt ans. Certes, la constitution reconnaît bien toutes ces libertés, mais la constitution, aux mains d'une dictature demeure lettre morte. Et comment pourrait-il en être autrement.

L'Etat est propriétaire de presque toutes les imprimeries, de presque tous les journaux, des librairies, des maisons d'édition et il contrôle indirectement les autres; il exerce une surveillance sévère sur tout ce qui se publie et si quelque livre échappe à l'oeil attentif de ses correcteurs d'épreuves, il peut vite en empêcher la diffusion en en supprimant tout simplement la vente dans ses librairies, dans ses kiosques de journaux, dans ses magasins. La censure est extrêmement sévère et rien ne peut être publié qu'après le "visa" de ses représentants. Il en résulte un asservissement des intellectuels de toutes catégories, scientifiques, journalistes, écrivains à ne penser, à n'inventer, à ne découvrir que suivant la volonté de l'Etat et dans l'intérêt de l'Etat. La rigidité de la censure est poussée à un tel point qu'elle touche parfois au sublime du ridicule. On raconte l'anecdote suivante comme authentique.¹ Dans un recueil de poésies, un auteur avait eu la maladresse, en voulant tracer le portrait d'une jeune fille, d'écrire ce qui suit:

La brise du matin
Joue avec elle
En dispersant sur son visage
Ses cheveux soyeux.

Le critique officiel, en condamnant cette poésie fit remarquer "qu'une telle métaphore n'est pas celle d'un poète prolétarien; elle est par trop sentimentale et présente la nature d'une façon superficielle; un auteur soviétique doit être fidèle à la méthode du réalisme socialiste."

Et celui qui raconte l'anecdote ajoute: "il eût fallu imiter cet autre auteur russe franchement soviétique, lui, qui a écrit:

Des larmes coulent de ses yeux
Lentement, comme un tracteur.

Un livre fut rayé de la liste des ouvrages autorisés parce que sur la couverture s'étalait un paysage, avec un minaret. Le critique officiel fit remarquer qu'une vue d'usines et de fabriques eût été plus désignée pour un livre soviétique.¹

Ce ne sont là, me direz-vous, que des tracasseries, sans importance. D'accord, mais à quelles rigueurs n'ira pas une censure qui s'exerce aussi durement jusque dans les petites choses. "Non seulement," écrit Dorgelès qui fut en Russie l'an dernier, "il est interdit de traiter certains sujets, en littérature, en peinture, en musique, mais on oblige couramment des artistes, des écrivains à consacrer une oeuvre au plan quinquennal, à la prolétarianisation des campagnes ou aux chantiers du Guépéou comme entreprise de relèvement". Refuser, c'est courir à l'emprisonnement, à l'exil.

¹ Les principes du Léninisme, par Staline (Bureau d'éditions, Paris), p. 114.

² Idem, p. 115.

³ Idem, p. 113.

⁴ Idem, p. 115.

¹ Revue des Deux Mondes, janvier 1934, p. 332.

¹ Idem.

Tout laine ou falsifiée, une étoffe est une étoffe... Pourtant si l'on compare, l'authentique est moins chère. Ainsi du LAIT... A prix égal, la qualité J O U B E R T l'emporte haut la main.



FIXEZ-VOUS UN BUT

Prenez la résolution d'économiser \$50, \$100, \$500 ou \$1,000 en trois mois, six mois ou un an. Ce but fixé, ne le perdez jamais de vue. Persévérez, malgré les difficultés du début. Vous l'atteindrez. Vous le dépasserez. Ouvrez aujourd'hui un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

ACTIF, PLUS DE \$150,000,000

537 bureaux au Canada
66 succursales à Montréal

Anciens de
l'Université de Montréal,

LISEZ

Le Quartier latin

Journal officiel des étudiants

Pour revivre les jours d'autrefois

Association générale des Etudiants de
l'Université de Montréal

539, rue De Montigny

Harbour 0530

MONTREAL

Aussi bien, sous un tel régime, il n'y a pas à songer à prêcher un évangile politique opposé à celui de l'Etat.

Liberté de parole, liberté d'opinion! Ces termes mêmes sont inconnus dans le pays qui se proclame cyniquement le pays de toutes les libertés.

Le suffrage universel est l'apanage des régimes démocratiques. Vous pensez bien qu'il existe dans le pays qu'on voulait rendre le plus démocratique du monde et que non seulement les hommes, mais aussi les femmes en connaissent les joies bienfaisantes. Vous avez raison, mais nous avons vu que Staline et ses principaux collaborateurs ne sont pas les élus du peuple et comment la dictature du Parti et à l'intérieur du Parti, celle de Staline, rend dérisoire l'exercice du droit de vote.

Lénine, avant de prendre le pouvoir, demandait la suppression de la police; or, à peine, les bolchéviks étaient-ils au pouvoir que l'on substituait à l'Okhrana, (l'ancienne police du Tzar), celle de la Révolution, la Tcheka, dont les crimes ne sont plus à citer, remplacée elle-même sous Staline, par la Guépéou; cette dernière, dont le nom même est redouté, est devenu un état dans l'Etat: ses pouvoirs sont quasi-illimités, puisqu'elle peut à la fois accuser, juger et condamner; combien d'innocents dont le seul crime était d'avoir été de cette classe exécrée des bourgeois de l'ancien régime, combien d'adversaires, combien d'indigents, de vagabonds, de misérables ont été assassinés froidement dans ses officines ténébreuses? Le saura-t-on jamais?

Et cependant, cette police inhumaine est, elle aussi, nécessaire au régime. Sans elle, combien de temps se maintiendrait-il?

Les bolchéviks préconisaient la suppression de l'armée permanente. Le gouvernement soviétique se vante aujourd'hui d'avoir l'armée la plus puissante de la terre.

Les bolchéviks préconisaient la suppression du fonctionnarisme. Nous avons vu à quel point la Russie est rongée par le chancre de la bureaucratie.

Les bolchéviks prêchaient la libre détermination des peuples. L'Union des Républiques Soviétiques Socialistes ne fut jamais, dès sa constitution, une union libre: les nombreuses républiques soviétiques du sud et de l'est sont aussi esclaves de l'autorité centrale que le sont leurs sujets. En 1937, neuf sur dix des commissaires du Peuple et sous-commissaires des onze Républiques Fédérées ont été sommairement démis de leurs fonctions pour leurs prétendues menées séparatistes.

Le socialisme exige l'égalité pour tous, dans toutes les sphères de l'activité sociale.

Or, les inégalités d'âges, de physiques, d'intelligences, de forces, d'ambitions, de tempérament, d'aptitude au travail forment un obstacle insurmontable à l'égalité sociale: les tentatives de collectivisation des richesses quelles qu'elles soient se sont constamment heurtées à ces obstacles et elles ont dû, comme les flots de la mer, avancer, puis reculer, pour avancer de nouveau; la collectivisation semble avoir atteint son point culminant, mais elle doit constamment faire des concessions à l'esprit de possession de l'homme. Que sont ces droits pour l'habitant d'une ferme collective de posséder en propre un petit lopin de terre, d'habiter sa vie durant sa maison, sinon des concessions à cet instinct naturel de possession.

Le droit de chacun à la rémunération de son travail, que reconnaît aujourd'hui le régime soviétique, est-il autre chose que la reconnaissance de la propriété privée?

L'exploitation de l'homme par l'homme n'existe plus en Russie, il est vrai; l'Etat, en s'emparant de tout a détruit les grandes fortunes mobilières et surtout immobilières qui vivaient de la misère du peuple, mais c'est lui qui est devenu l'exploiteur de ses sujets; il y a eu, sans doute, un certain nivellement social, mais il s'est fait par en bas; un haut fonctionnaire ne reçoit qu'un salaire équivalant à \$200.00 par mois, mais un ouvrier n'en reçoit qu'un de \$20.00 ou \$30.00 par mois; et il y a encore des magistrats et des prisonniers, des ingénieurs et des mineurs, des contremaîtres et des manoeuvres, des généraux et des soldats, des gouvernants et des gouvernés, des administrateurs et des administrés.

Non, l'égalité sociale n'existe pas plus aujourd'hui qu'autrefois, les favorisés du sort n'ont fait que changer de place et de noms: ils s'appelaient alors bourgeois; ils s'appellent aujourd'hui bureaucrates, partisans ou favoris; le capitalisme d'état n'a pas non plus nivelé les conditions des travailleurs dont les salaires varient suivant l'habileté, le genre de travail et l'industrie de chacun.

L'égalité sociale est une chimère; tant que les hommes seront hommes, elle sera impossible; l'expérience communiste en est un exemple frappant.

L'un des privilèges les plus sacrés de l'homme civilisé est la liberté de conscience et du culte. La Constitution de la République des Soviets reconnaît encore, en principe, cette liberté, mais la Dictature du Proletariat l'a rendue lettre morte.

Dieu n'existe plus en Russie; il en a été chassé par tous les moyens possibles; assassinats des ministres du culte, défense de tenir des séminaires, défense de donner tout enseignement religieux, destruction des temples, campagne des sans-Dieu par la presse, par la radio, par des conférences publiques dans les clubs, les ateliers, les usines, les Kolkhoses et les écoles, surtout dans les écoles, creusage d'un fossé profond et quasi-infranchissable entre la génération d'avant-révolution et la génération nouvelle. La Russie compte aujourd'hui plus de 40 millions de citoyens de moins de vingt ans qui ne croient pas en Dieu. Dans trente ans d'ici, la Russie ne connaîtra plus que des athées. Il y avait à Pétrograd, en 1914, 170 prêtres catholiques; il n'y en avait plus que deux en 1937 et encore étaient-ils français.

En détruisant la religion, on a détruit tout ce qui s'y rattachait; la sainteté du mariage, le respect des enfants envers leurs parents, l'autorité paternelle, l'esprit de charité, pour les remplacer par les doctrines du matérialisme intégral: l'homme n'est que matière, partie du grand tout qu'est l'univers et ne peut atteindre la perfection que dans l'agencement parfaitement équilibré du tout: rien ne doit donc compter que l'harmonie physique du monde et des êtres qui l'habitent; toutes les religions respectent la personnalité de l'individu; elles sont donc un obstacle à la toute puissance de l'état. Mort alors à Dieu et à la religion! Voilà le cri de guerre des ennemis de tout l'ancien ordre des choses, fanatisés et égarés par leur nouvelle idole, la Déesse matière et répandant sur le monde le souffle empoisonné de leurs dogmes athés.

Pour implanter sans transition le communisme, pour socialiser rapidement toutes les richesses, il était essentiel de briser les volontés, de supprimer les libertés, de détruire le sens de la personnalité. Et c'est parce qu'ils ont aboli les libertés, détruit la personnalité de leurs sujets, et asservi leur volonté que les bolchéviks ont accompli leur grande mais presque seule réussite; l'industrialisation, en vingt ans, de leur pays, à une échelle qui en fait l'un des pays les plus industrialisés du monde.

C'est là tout de même une autre contradiction de l'expérience marxiste: en industrialisant à outrance, on n'a fait qu'accentuer la prolétarianisation des travailleurs, puisqu'elle n'affecte plus seulement les ouvriers des villes, mais qu'elle englobe les ouvriers de la terre. Les socialistes voulaient affranchir le prolétariat, les bolchéviks n'ont réussi qu'à le rendre plus nombreux et à augmenter son esclavage. La surindustrialisation conduit à la sur-exploitation et la collectivisation des terres conduit à la servitude des paysans. En industrialisant la terre, les Russes en ont fait une machine et ont transformé l'homme de la terre en outil.

Est-ce à dire que rien ne se soit accompli de louable depuis vingt ans en Soviétie? Il faut reconnaître que dans le domaine des réalisations économiques, scientifiques et techniques, comme d'ailleurs dans celui de l'instruction, si matérialiste et amoraliste qu'elle soit, les communistes ont accompli des choses remarquables, et que des signes d'une amélioration de leur vie matérielle se manifestent depuis trois ans; les pays de civilisation européenne et américaine trouveraient matière à réflexion dans l'étude de certaines innovations hardies en architecture, en génie civil et hydraulique, en hygiène; l'électrification des campagnes se poursuit à un rythme auprès duquel celui de nos timides efforts en pareille matière semble être au ralenti; l'exploitation des richesses naturelles augmente de façon prodigieuse, sous la poussée tenace, volontaire inflexible et intolérante du Caucasiens, dont l'énergie et la capacité de travail sont demesurées, avouent même ses critiques les plus acerbes.

Ne nous laissons pas leurrer, toutefois, par les mirages d'une propagande qui masse les réussites pour faire oublier les échecs.

S'il faut en croire, même les statistiques officielles, mais surtout les voyageurs sérieux et les techniciens qui ont vécu en Russie, l'ouvrier, le paysan, le professionnel russe sont très éloignés encore du niveau de vie purement matérielle de leurs confrères des autres pays. Cependant, ce n'est pas aux Etats-Unis, au Canada, à la France, à l'Angleterre ou à l'Allemagne qu'il faut comparer dans ce domaine la Russie d'aujourd'hui; c'est à l'ancienne Russie, celle des tzars. Et si, dès aujourd'hui, la situation matérielle des Russes est supérieure à ce qu'elle était en 1913, que ne pourra-t-elle être dans dix ou quinze ans d'ici. Atteindra-t-elle jamais le niveau des pays capitalistes? Les ressources de collectivisme dépasseront-elles celles de l'initiative individuelle? Peut-être. Mais qu'y auront gagné les Russes, puisqu'ils auront dans leur marche ascendante, perdu l'âme et la liberté. Car ne nous y trompons pas; le régime nouveau ne peut se maintenir que par la dictature.

Et c'est le dernier mystère qui plane encore sur la tragédie de ce peuple. Comment subit-il son esclavage? Pourquoi ne brise-t-il pas ses chaînes?

Il est difficile pour nous qui vivons, Dieu merci, dans un pays, où malgré certains accrocs qui lui sont faits de temps à autre, la liberté est respectée dans toutes les sphères de l'activité temporelle et spirituelle, de comprendre la résignation des russes devant ce que nous jugeons être de la tyrannie. Pour comprendre, il faut oublier qui nous sommes, nous rappeler plutôt qui ils sont et surtout qui ils furent.

Les Russes n'ont jamais connu la vraie liberté; ils furent toujours les victimes en majorité apathiques du régime tzariste dont les excès varièrent d'un tzar à l'autre. Le sort a peut-être voulu que le dernier des tzars fut précisément le moins tyrannique de tous. Mais Yvan le Terrible, mais Pierre Le Grand? Au fond, Staline est leur descendant en ligne directe comme ses bureaucrates sont les successeurs de l'ancienne noblesse et des anciens administrateurs. Comment s'étonner, dès lors, que ce peuple docile, indolent, rêveur, mystique n'ait pu réagir contre un régime qui, à certains points de vue, ressemblait tant à d'autres qu'ils avaient connus. Le prétendu mysticisme profond des russes n'était peut-être rien d'autre que de l'ignorance congelée par les vents froids de la steppe. Or, cette ignorance a été remplacée par une connaissance du présent qui ne fait aucune place à celle du passé.

Les survivants des hécatombes des premières années du nouveau régime n'ont plus la force de surmonter leur désenchantement, et l'auraient-ils qu'ils ne voudraient pas retourner en arrière; ils vivent dans l'espoir de jours meilleurs et ils traînent pitoyablement les dernières années d'une vie misérable dans cet espoir vague et incertain d'un relâchement de l'étreinte dictatoriale.

Quant aux jeunes, ils n'ont pas connu l'ancien régime; ce qu'on leur en raconte les fait bondir de stupeur; ils vivent dans l'ignorance de ce qui se passe ailleurs et on leur enseigne que dans les pays capitalistes, il n'y a de travail pour personne, que la disette y est effroyable et que les ouvriers et paysans y vivent dans le plus terrible dénuement. Par comparaison avec ce qu'on leur révèle du passé et ce qu'on leur apprend sur le sort de leurs contemporains, ils trouvent leur sort supportable et l'acceptent eux aussi dans l'espoir que les promesses d'une amélioration prochaine se réaliseront.

Il faut aux dictateurs tantôt des calmants, tantôt des stimulants pour apaiser les réactions de leur peuple ou activer leur enthousiasme. "La religion est l'opium du peuple" avait dit Karl Marx; cet opium, les despotes le remplacent par un autre; tantôt c'est le racisme, comme en Allemagne, tantôt c'est le nationalisme comme en Italie, tantôt c'est l'orgueil et la haine de classe comme en Russie. Et c'est ce qui explique que la réponse du peuple allemand soit si cruelle, celle de la nation italienne si provocante et celle du prolétariat russe, si brutale.

En Russie, tout ce qui se fait, proclame son dictateur, se fait dans l'intérêt du prolétariat, pour la défense du prolétariat, pour la revanche du prolétariat. Dans les quelques rares discours qu'il prononce, — car son silence est proverbial, — les capitalistes des autres pays sont constamment l'objet de ses invectives, tandis qu'il se penche avec amour vers les travailleurs des usines et de la terre; en écoutant toujours la même musique, les russes finissent par croire en sa beauté. Le marxisme remodelé par Lénine est truqué par Staline est devenu

la nouvelle religion officielle de Russie: Lénine en est le Dieu, Staline en est le grand-prêtre; les anciennes icônes ont disparu, elles ont été remplacées par des photographies de Lénine et de Staline; le peuple russe ne prie plus: il admire et il craint.

La force de Staline a été de pouvoir éteindre au fond des coeurs l'amour de Dieu, l'amour du prochain, l'amour de la liberté pour le remplacer par la haine et l'orgueil de classe, l'esprit de revanche, l'asservissement de l'individu à l'Etat et la méconnaissance de la personnalité humaine.

Pourquoi l'a-t-il fait? Pourquoi a-t-il tant tenu à devenir le maître de son peuple? Pourquoi retient-il, par tous les moyens, la dictature? Est-ce par ambition, par amour du pouvoir, par esprit de lucre? Je me refuse à y croire. Autant qu'Hitler et plus que Mussolini, il se croit sans doute prédestiné. Il a entrepris une tâche gigantesque de relèvement purement matériel et il ne voit personne autour de lui suffisamment convaincu du succès ultime pour vouloir continuer l'oeuvre commencée. La dictature n'est pour lui qu'un moyen nécessaire pour arriver à ses fins. Cet homme qui vit modeste et solitaire dans un logement très simple situé dans le Kremlin ne peut la désirer comme une fin. Au fond, Staline les déteste ses bureaucrates aplatis, ses fantoches mécaniques; à preuve, les purges qu'il fait régulièrement; il les déteste, mais il s'en sert comme le sculpteur se sert de boue pour créer son chef-d'oeuvre.

Staline demeure le réaliste, l'exécutant pour qui le résultat seul compte; pour lui, la théorie ne vaut qu'en tant qu'elle est susceptible d'application; la vie de l'individu ne compte plus, seule existe celle de la masse, Le stalinisme, c'est le matérialisme appliqué jusque dans ses détails les plus monstrueux.

Peut-on l'accuser de n'être pas sincère? Il serait injuste ou tout au moins prématuré de le faire. Ce successeur asiatique des anciens despotes est russe, il a été ouvrier, il a souffert, il a combattu pour les parias, ses frères, et il rêve aujourd'hui d'un peuple puissant de travailleurs, répandant sur le monde la gloire de son nom et les bienfaits d'une nouvelle civilisation.

Il n'a pas encore abandonné son rêve d'hégémonie mondiale. Sa vision d'un monde débarrassé des puissances de l'argent et peuplé par une classe unique et uniforme, celle des travailleurs, le hante encore; son rêve est celui d'un illuminé ou d'un ignorant. Daladier vient de le lui prouver d'une façon non équivoque. Mais ce rêveur réaliste a été un bourreau et quelque puisse être la sincérité de ses convictions, elle n'excuse pas les meurtres qu'il a fait commettre, les iniquités qu'il a perpétrées. Les fins qu'il se propose ne le libèrent pas de ses lourdes responsabilités. "L'histoire", a encore écrit son irréductible ennemi, Trotsky, "ne pardonnera pas une goutte de sang offert au nouveau Moloch de l'arbitraire et du privilège. Le châtement historique sera proportionné au crime. La révolution vouera une malédiction éternelle au bourreau. Staline disparaîtra de la scène sous le poids de ses crimes comme le fossoyeur de la révolution et la plus sinistre figure de l'histoire".¹

Mérite-t-il cette terrible condamnation? L'avenir le dira.

(SUITE EN PAGE 15)

¹ Les crimes de Staline, par Trotsky, p. 376.

A TRAVERS LES JOURNAUX

Y a-t-il quelque chose à faire?

Sous ce même titre, il y a quelque temps, je disais qu'il était possible d'étendre notre influence dans le domaine économique par la création d'industries adaptées aux besoins du marché dans certaines régions. Il est évident que notre province, dont une grande partie vit de l'agriculture, ne fait pas sa part: nos fermes ne produisent pas ce qu'elles devraient produire, en dépit de l'excellent marché, local et extérieur, qui s'offre à nos cultivateurs. La raison? On n'a pas étudié les besoins et les facilités de notre marché. Prenons par exemple l'industrie avicole, dont l'importance n'est pas assez connue. Les statistiques fédérales nous démontrent, en effet, que les volailles et les oeufs viennent au quatrième rang dans l'estimation des revenus annuels dérivés de l'agriculture, au Canada, les trois plus importantes étant les récoltes, les produits laitiers et les animaux de ferme.

Or, quelle est la part du Québec, dans ce domaine? Les statistiques fédérales donnent encore, ici, des chiffres d'une éloquence brutale: dans l'estimation de la richesse agricole du Canada, par provinces, en effet, on peut voir que si la valeur de l'aviculture est évaluée à plus de dix-sept millions, en Ontario, elle n'est évaluée qu'à un peu plus de cinq millions chez nous, soit moins du tiers. Cela veut tout simplement dire que notre participation au commerce des oeufs et des volailles, sur le marché domestique et pour l'exportation, n'a pas l'importance qu'elle devrait avoir. Et depuis cinq ans, la consommation, surtout des oeufs, n'a fait qu'augmenter.

Quant au commerce de l'exportation, il est loin d'être négligeable, puisque le pays vend plus d'un million de douzaines d'oeufs au Royaume-Uni seulement, chaque saison. En parlant des activités de 1938, les journaux nous ont appris il y a quelques jours qu'en vue de ces expéditions outre-mer, qui se font de Montréal, des milliers de caisses d'oeufs arrivaient chaque semaine dans la Métropole de l'Ontario et de l'ouest. La part du Québec? On n'en parle pas.

Veut-on un autre exemple? L'élevage du porc est l'un des plus payants qui soient. Or, vis-à-vis de notre concurrente, l'Ontario, quelle est notre position? Les fermes de la province-soeur comptent plus d'un million deux cent mille porcs; chez nous: un peu plus de six cent mille d'une valeur de huit millions contre quatorze millions de dollars. Et combien d'industries ne viennent-elles pas se greffer sur cette industrie qu'est l'élevage du porc. Nous en reparlerons prochainement.

En attendant, il reste un fait indéniable: notre rôle n'est pas celui que nous devrions jouer; nous pouvons faire mieux; et pour cela, nous devons nous organiser. On dira peut-être que la chose n'est pas facile. Rien n'est impossible, et il suffit d'y mettre un peu de bonne volonté. Et par bonne volonté j'entends d'abord prendre conscience de ces divers problèmes et ensuite agir dans le sens qui s'impose.

Il est un domaine, chez nous, où on s'est décidé à faire quelque chose, ces dernières années: je veux parler

de la culture du tabac. Sans doute l'Ontario nous tient encore la dragée haute, mais les statistiques nous apprennent que Québec a fait des progrès de géant. On s'est soudain aperçu (après bien du temps, toutefois!) que certaines régions étaient propices à cette culture, et plusieurs des nôtres sont allés de l'avant. Notre sol est si bon pour le tabac, supérieur à un tel degré à celui de l'Ontario, que des résidents de la province voisine n'ont pas hésité, notamment dans Joliette, à venir s'installer chez nous et à dépenser de véritables fortunes. Ils ont acheté des milliers d'acres de fermes. Il sera curieux, dans quelques années, de compter les succès obtenus par les uns et les autres, et de voir la part qu'ont prise à cette industrie vitale nos fermiers et ceux venus de l'Ontario. Devons-nous croire, en présence de ces faits, que les autres voient mieux que nous ce qu'il y a à faire?

Encore une fois, prenons conscience de notre situation; ouvrons les portes qui ne demandent qu'à s'ouvrir et prenons enfin la place qui nous appartient. Autrement, il faudra bien admettre que nous tenons absolument à nous laisser couper l'herbe sous le pied. Ce sera notre faute, sans doute, mais il se trouvera toujours quelqu'un pour dire alors, comme aujourd'hui, que nous sommes exploités et qu'on nous enlève ce qui nous appartient.

Démétrius BARIL

(SUITE DE LA PAGE 14)

Il est encore trop tôt pour porter un jugement catégorique et définitif sur l'ensemble de l'expérience russe qui dans le domaine économique n'a pas encore donné de résultats concluants, mais qui a, du côté spirituel, endormi l'âme russe pour longtemps, si elle ne l'a pas complètement tuée.

Pour nous qui croyons à la primauté du spirituel nous pouvons nous demander: était-ce bien la peine, dans l'espoir incertain d'améliorer les conditions matérielles des ouvriers et des paysans russes, de faire mourir des millions de sujets, dans les guerres civiles, dans les épouvantables famines de 1921 et de 1931 prévues et voulues, dans les massacres hystériques engendrés par la haine des classes, était-ce bien la peine d'abolir le culte de Dieu, d'anéantir la famille, de séparer les enfants de leurs parents, bref, de faire de l'individu un automate au service de l'Etat et du russe, un Frankenstein mécanisé?

Notre philosophie et notre conception chrétienne de la vie nous enseignent et nous prouvent le contraire. L'esprit de justice et de charité constitue une force plus puissante que la violence. Il y a encore plus de joie dans la tristesse du coeur ou dans le doute de l'esprit que dans la satisfaction animale. L'homme qui pleure est plus humain que le chien qui mange.

Puisse le peuple russe le réaliser le jour où il se libérera de ses chaînes et retrouvera son âme.

Décembre 1938.

Roger BROSSARD

La vie universitaire au Canada

Message des anciens de l'Université à Rome

L'exécutif de l'Association générale des Diplômés de l'Université de Montréal a communiqué la résolution suivante à Mgr le Recteur qui l'a transmise au Délégué apostolique:

"Monseigneur,

L'Association générale des Diplômés de l'Université de Montréal a appris avec une vive douleur la nouvelle de la mort de Sa Sainteté Pie XI. Elle vous prie de transmettre à la Délégation apostolique et à Rome l'expression de la profonde sympathie des Anciens et l'assurance qu'ils s'associent aux prières de la chrétienté en ces jours de deuil universel".

L'exécutif, M. Arthur Vallée, prés.,

M. Hermas Bastien, sec.

M. Alfred-J. Laurence

M. Alfred-J. Laurence, le secrétaire et directeur de l'Ecole de Pharmacie de l'Université de Montréal, a été l'objet d'une touchante manifestation, ces jours derniers, de la part des étudiants en pharmacie et de leurs professeurs à l'occasion de sa nomination comme président du conseil de l'Ecole, dont il est, par ailleurs, le directeur depuis près de trente ans. Les étudiants, professeurs et amis de M. Laurence ont profité de cette nomination pour lui remettre une horloge grand-père.

M. Flahault, professeur à l'Ecole de pharmacie, fit l'éloge du président, dont il signala les qualités de cœur et d'esprit qui l'imposent à l'admiration et à l'estime de ses collègues et de tous les membres de son entourage. "Cette manifestation toute spontanée, dont nos étudiants ont pris l'heureuse initiative nous fournit l'occasion de témoigner avec empressement à celui qui en est l'objet les sentiments qui nous animent: sentiments très vifs d'estime et d'admiration que nous n'avons pas souvent l'occasion de traduire à l'extérieur par des paroles ou par des actes, mais qui n'en sont pas moins très profonds.

"Ces sentiments, ce n'est pas d'hier seulement que nous les éprouvons. C'est, je crois pouvoir le dire pour chacun de vous, depuis le jour que nous avons rencontré M. Laurence pour la première fois. Il s'est attiré notre respectueuse estime, non seulement par ses connaissances, mais encore par d'autres précieuses qualités: sa courtoisie, son dévouement à l'école, sa ténacité qui s'allie avec un opportunisme de bon aloi et qui lui a permis de surmonter les difficultés qu'il a rencontrées sur sa route".

Mgr Olivier Maurault prit la parole, ainsi que M. H. Groulx, membre du conseil de l'Ecole de pharmacie et de l'Association pharmaceutique de la province de Québec. M. Maurice Olivier, étudiant et organisateur de la manifestation, dit lui aussi quelques mots, ainsi que M. Maurice Cayer, président du comité de régie des étudiants en pharmacie. Mlle Lapalme, étudiante, remit une gerbe de roses à Mme Laurence au nom de ses camarades.

Remerciement à l'A.S.D.U.M.

Le Délégué Apostolique remercie vivement les Anciens de l'Université de Montréal pour le message de sympathie qu'ils lui ont transmis par l'intermédiaire de Monseigneur O. Maurault, et pour l'assurance de prières qu'ils offrent pour le repos de la grande âme du vénéré Pontife défunt, Sa Sainteté PIE XI.
Ottawa, ce 16 février 1938.

L'Université du Minnesota

Bien avant que le gouvernement de la province ne décide d'aider, d'une façon stable et définitive, l'Université de Montréal et n'annonce que l'Etat s'occupera d'une façon équitable du problème universitaire, la revue des Anciens a souventes fois attiré l'attention de ses lecteurs sur les ressources dont disposent les Universités anglaises du Canada et des Etats-Unis. A la vérité, une université, c'est plus et mieux qu'un immeuble: c'est un corps professoral. Des professeurs ont besoin de locaux, de livres, de laboratoires. Et voilà que l'enseignement supérieur est en fonction de son budget.

L'Université du Minnesota avait, à la fin de 1938, des ressources de \$11,966,045.42. Sur ce montant, l'Etat local fournissait \$3,500,000, le fédéral, \$697,647.22. D'autre part, le budget d'instruction s'élevait à \$5,857,164.25. Les frais d'administration englobaient un montant de \$194,782.75.

Le Barreau canadien

Le congrès annuel de l'Association du Barreau canadien aura lieu cette année dans la ville de Québec au cours du mois d'août prochain. Cette décision a été prise par les membres du conseil de cette organisation professionnelle réunis en assemblée semi-annuelle au Seignior Club de Montebello, sous la présidence de M. L.-Emery Beaulieu, C.R., LL.D., président de l'association. Les délégués de la province de Québec ont dû faire pression pour obtenir qu'on tienne ici le prochain congrès car les délégués de plusieurs autres grandes villes avaient la même ambition.

Election annuelle chez les H.E.C.

L'Association des licenciés en sciences commerciales de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal vient d'élire un nouveau conseil qui est ainsi composé: président: M. Louis Coderre, sous-ministre du Commerce de l'Industrie et des Affaires municipales de la province de Québec; vice-président en charge: M. François Vézina, président sortant de charge et professeur à l'Ecole des Hautes Etudes; vice-président: M. Roland Philie, secrétaire-trésorier et gérant de la *Biscuiterie David & Frère*; secrétaire: M. Wilfrid Lavigne, gérant de la division Ville-Marie de *La Sauvegarde*; trésorier: M. Urgel Mitchell, de la *RCA Victor Co. Ltd.*; conseillers, MM. Jean-D. Baril, chef vérificateur, division de la taxe de vente et de l'impôt sur le revenu, de la cité de Montréal, Charles-Georges Beausoleil, courtier en valeurs mobilières, Georges Lafrance, surintendant des assurances de la province de Québec, Louis Trottier, trésorier du Trust Général du Canada et professeur à l'Ecole des Hautes-Etudes Commerciales de Montréal.

➤ **Nommé vérificateur**

M. Jean Valiquette, de Montréal, vient d'être nommé vérificateur de la Banque du Canada. Nos félicitations.

➤ **Le bill de l'Université est presque terminé**

Le bill de l'Université de Montréal est presque terminé, dit-on dans la Capitale. Me Emery Beaulieu, c.r., de Montréal, l'a préparé. Son Excellence Mgr Gauthier, chancelier de l'Université de Montréal, est au courant. Me Beaulieu n'aurait plus, dit-on, que de légères retouches à faire à la teneur du projet de loi avant de le soumettre au premier ministre de la province.

➤ **Journées d'études du Bloc universitaire**

Les 14, 15 et 16 avril, des journées d'études se dérouleront à Montréal. Organisées par le Bloc Universitaire, elles sont sous les auspices de l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal.

Les collèges classiques de la province, années de la Faculté des arts, les universités de Québec et d'Ottawa ont assuré le Bloc Universitaire de leur participation. MM. Jean-Pierre Houle et Daniel Johnson sont respectivement président et vice-président de ces journées d'études. Les étudiants désirent intéresser la jeunesse universitaire aux problèmes de l'heure par des discussions purement objectives.

La vie universitaire ... à l'étranger



➤ **Les acquisitions de la chimie en 1938**

L'année 1938 a été marquée, dans le domaine de la biochimie, par un certain nombre de découvertes dont il convient de rappeler brièvement les principales.

On a réussi à mettre au point une méthode propre à arrêter la "moisissure bleue" qui attaque les plants de tabac; à cet effet, on les traite par des vapeurs de benzène.— On a constaté que la vitamine B1 est nécessaire à la croissance des racines; on la trouve, de même que le sucre, à l'extrémité de ces dernières. — L'acide nicotinique, l'un des constituants de la vitamine B, rend la végétation des feuilles plus luxuriante.

On a constaté que des cellules vivantes peuvent survivre à la congélation dans l'air liquide, si elles sont au préalable partiellement séchées, puis refroidies très rapidement. Certaines cellules blessées produisent des substances capables d'accélérer le développement de cellules intactes, ce qui peut étendre nos connaissances sur l'évolution du cancer et le traitement des brûlures.— Pour favoriser la germination des graines, on les saupoudre d'hormones végétales en poussière; le gain de quelques journées réalisé ainsi présente une certaine importance pour les régions n'ayant que des saisons de brève durée pour le développement des plantes. La triméthylamine, qui existe à l'état naturel dans beaucoup de plantes et d'animaux, exerce une action comparable à celle d'une hormone sexuelle.

Rappelons également la découverte, dans le foie, d'une nouvelle substance de croissance, l'acide biotique.

Dans le domaine de la biochimie appliquée à la médecine, nous mentionnerons les découvertes ci-après: essais de vaccination anticancéreuse de souris par combinaison de dizenanthracène — puissant cancérigène — avec une protéine; synthèse, sous le nom d'alphatocophérol, de la vitamine favorisant la fécondité; elle existe dans l'huile de germe de blé.— On a eu recours avec succès, dans bon nombre de cas, à l'acide nicotinique pour le traitement de la pellagre.— On a réussi, pour la première fois, à obtenir à l'état cristallisé l'hormone lactogénique, provenant de la glande pituitaire antérieure. De même, on a annoncé la production, au laboratoire, d'éphédrine par synthèse.

Quant aux tâches possibles réservées à la recherche en 1939, il se peut que l'étude du rôle des hormones et des vitamines dans l'élaboration de la personnalité humaine conduise à des connaissances plus précises sur les maladies mentales.

(Les nouvelles de la Chimie, janv. '39)

➤ **La photographie**

Dans le grande amphithéâtre de la Sorbonne a eu lieu, le samedi 7 janvier 1939, en présence de M. A. Lebrun, président de la République, sous la présidence de M. Zay, ministre de l'Education Nationale, et sous les auspices de la Société Française de Photographie et de Cinématographie, le centième anniversaire de l'apparition de la photographie.

Tour à tour, M. A. Gramont, président de la Société Française de Photographie et de Cinématographie; M. G. Potonniée, président du Comité du Centenaire de la Photographie; M. Hourtico, membre de l'Académie des Beaux-Arts; M. le général Perrier, membre de l'Académie des Sciences; M. Paul Valéry, membre de l'Académie Française; M. J. Zay, ministre de l'Education Nationale, exaltèrent la magnifique découverte de Niepce et de Daguerre, qui était célébrée à la même heure, et sous des formes analogues dans vingt-neuf nations.

C'est, en effet, le 7 janvier 1839, qu'Arago, conquis par les idées de Daguerre, annonça à l'Académie des Sciences, la naissance de la photographie, sans toutefois divulguer le secret qui ne fut révélé publiquement que dans la séance du 19 août 1839. Ce jour-là, selon le mot d'Arago: "La France donne libéralement la photographie au monde."

➤ **Les congrès scientifiques**

Le VIe Congrès international technique et chimique des industries agricoles aura lieu à Budapest du 10 au 29 juillet prochain.

* * *

C'est à Tripoli que se tiendra d'autre part, le VIIIe Congrès international d'Agriculture tropicale et subtropicale, sous le patronage de S.M. Victor-Emmanuel III. Ce congrès, organisé par la Fédération internationale des Techniciens Agronomes, aura lieu du 19 au 17 mars 1939.

Secrétariat général: 86, via Regina Elena, Rome.

CE QUE LES ANCIENS

écrivent . . .

Médecine:

LÉSAGE (Albert): "Le Professeur Arthur Vallée — 1882-1939". *L'Union Médicale du Canada*, tome 68, no. 2, p. 117.
"Le décanat à la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal" *L'Union Médicale du Canada*, tome 68, no. 2, p. 166.

AMYOT (Roma): "Leçons inaugurales à nos Facultés de Médecine" *L'Union Médicale du Canada*, tome 68, no. 2, p. 120.

DOUCET (J.-C.): "L'électisme dans l'anesthésie" *L'Union Médicale du Canada*, tome 68, no. 2, p. 152.

DEGUISE (Albert) et HEBERT (Georges): "Angiomasose hémorragique familiale" *L'Union Médicale du Canada*, tome 68, no. 2, p. 140.

GARIEPY (Urgel): "Leçon inaugurale" (Chirurgie opératoire) *L'Union Médicale du Canada*, tome 68, no. 2, p. 122.

FORGET (Ulysse): "Vision et accidents d'automobiles" *L'Union Médicale du Canada*, tome 68, no. 2, p. 137.

GENDREAU (J.-E.) et PINSONNEAULT (G.): "Un cas de lymphogranulomatose maligne du sein" *L'Union Médicale du Canada*, tome 68, no. 2, p. 161.

MARIN (Albéric): "Un cas de rhinophyma traité et guéri" *L'Union Médicale du Canada*, tome 68, no. 2, p. 159.

TURPIN (R.): "Les troubles humoraux de la tétanie parathyroïdienne humaine non traumatique" *L'Union Médicale du Canada*, tome 68, no. 2, p. 133.

PERRAS (J.-E.): "La roentgentherapie superficielle et les affections cutanées bénignes" *L'Union Médicale du Canada*, tome 68, no. 2, p. 156.

SAINT-JACQUES (Eugène): "Anthracotherapy: a new therapy in the treatment of Acute Infections" *The International Medical Clinics*, 1938.

JUTRAS (Albert): "Protracted roentgen therapy of pharyngeal lymphosarcoma" *The American Journal of Roentgenology and Radium Therapy*, Vol. XXXIX, no. 5, May 1938.

SAUCIER (Jean): "Ringuet 30 arpents" *La Grande-Malade canadienne-française*, Vol. XII, no. 2, p. 85.

LESAGE (Jean): "Précis de notions médicales" *La Grande-Malade canadienne-française*, Vol. XII, no. 2, p. 86.

Pharmacie:

VADEBONCOEUR (E.): "De tout un peu" *Le Pharmacien*, Vol. IX, no. 1, p. 3.

SAULNIER (Donat): "Le traitement de la coqueluche par la vitamine "C" synthétique" *Le Pharmacien*, Vol. IX, no. 1, p. 6.

CODERRE (Émile): "Les souvenirs d'un pharmacien" *Le Pharmacien*, Vol. IX, no. 1, p. 9.

NADEAU (Hervé): "Les sous-produits de la pêche maritime" *Le Pharmacien*, Vol. IX, no. 1, p. 15.

Assurances:

BENOIT (Dr E.-P.): "Notions générales d'assurabilité" *Assurances*, 6e année, no. 4, p. 165.

DESAULNIERS (Guy Merrill): "De la responsabilité de l'automobiliste envers le passager" *Assurances*, 6e année, no. 4, p. 181.

BROUILLET (C.-E.): "De l'entrée en vigueur du contrat d'assurance sur la vie" *Assurances*, 6e année, no. 4, p. 193.

PARADIS (Paul): "La situation économique au Canada" *Assurances*, 6e année, no. 4, p. 219.

Agronomie et Médecine vétérinaire:

PANISSET (Dr): "Sciences Biologiques" *La Revue d'Oka*, Vol. XIII, no. 1, p. 1.

ST-GEORGES (J.): "Les opsonines" *La Revue d'Oka*, Vol. XIII, no. 1, p. 7.

LOUIS-MARIE (Père): "Nos bois de chauffage" *La Revue d'Oka*, Vol. XIII, no. 1, p. 9.

DAVID (J.): "Généétique de la pomme de terre" *La Revue d'Oka*, Vol. XIII, no. 1, p. 12.

LAURIN (L.): "Pectines" *La Revue d'Oka*, Vol. XIII, no. 1, p. 18.

BOIS (H.C.): "Le Technique agricole" *La Revue d'Oka*, Vol. XIII, no. 1, p. 21.

CARTIER (R.D.): "Une culture indésirable" *La Revue d'Oka*, Vol. XIII, no. 1, p. 26.

VINCENT (G.): "Classification des sols" *La Revue d'Oka*, Vol. XIII, no. 1, p. 31.

GARAND (R.): "Avantages économiques" *La Revue d'Oka*, Vol. XIII, no. 1, p. 40.

SYLVESTRE (R.): "Pour une politique de qualité" *La Revue d'Oka*, Vol. XIII, no. 1, p. 42.

TOUPIN (G.): "Corporation paroissiale" *La Revue d'Oka*, Vol. XIII, no. 1, p. 43.

TURCOTTE (G.E.): "La coopérative des tabacs" *La Revue d'Oka*, Vol. XIII, no. 7, p. 47.

Génie civil:

FRIGON (Augustin): "Aperçus sur Radio-Canada" *Revue Trimestrielle Canadienne*, 24ème année, no. 96, p. 337.

LEFEBVRE (Olivier): "Nos Forces hydrauliques, leur valeur économique" *Revue Trimestrielle Canadienne*, 24e année, no. 96, p. 347.

BOURGOIN (Louis): "Contribution à l'Étude de la Prise du Plâtre". *Revue Trimestrielle Canadienne*, 24ème année, no. 96, p. 371.

WENDLING (André-V.): "Interprétation géométrique de Radiogrammes de Laue pour distinguer une maille d'un cristal homogène" *Revue Trimestrielle Canadienne*, 24ème année, no. 96, p. 390.

BOUCHER (Raymond): "Calibrage d'un Barrage-Déversoir à l'aide d'un Modèle réduit" *Revue Trimestrielle Canadienne*, 24ème année, no. 96, p. 411.

BERNIER (Jean-Charles): "Un Laboratoire d'électronique à l'École Polytechnique" *Revue Trimestrielle Canadienne*, 24ème année, no. 96, p. 434.

GASTON RIVET

ASSURANCES GÉNÉRALES

LES MEILLEURS CONTRATS AUX MEILLEURS PRIX

Spécialité: Assurance contre les risques professionnels pour médecins, pharmaciens et dentistes.

Accident et maladie, feu, vol, automobile.

266 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTREAL

MARQUETTE 2587

Littérature :

RINGUET (Dr Ph. Panneton) : "Littérature canadienne" *La revue populaire*, mars 1939.

Technique :

GAUVREAU (Jean-Marie) : "Fernand Caillet, 1886-1938," *Technique*, Vol. XIV, no. 1, p. 1. "Les meubles sous Louis XIV", *Technique*, Vol. XIV, no. 1, p. 22.

ROBERGE (F.) : "Trade Schools in California" *Technique*, Vol. XIV, no. 1, p. 3.

GAGNON (Maurice) : "Les arts décoratifs sous Louis XIV" *Technique*, Vol. XIV, no. 1, p. 18.

ROBIC (Raymond-A.) : "Une importante industrie canadienne-française, La Fonderie de Plessisville" *Technique*, Vol. XIV, no. 1, p. 32.

GOUGEON (E.-N.) : "Leçons de conditionnement de l'air" *Technique*, Vol. XIV, no. 1, p. 54.

GUEVREMONT (Germaine) : "Le salon du livre" *Technique* Vol. XIV, no. 1, p. 63.

Botanique économique :

ROUSSEAU (Jacques) : "L'Histoire du Pain," *Paysana*, juillet 1938.

Economie politique :

ANGERS (François-Albert) : "Vendrons-nous notre droit d'aïnesse pour un plat de lentilles?" *L'Action Nationale*, Vol. XIII, no. 2, p. 140.

DUHAMEL (Roger) : "Les jeux de la politique" *L'Action Nationale*, Vol. XIII, no. 2, p. 149.

VEZINA (François) : "La structure économique du Commonwealth des nations britanniques" *L'Action Nationale*, Vol. XIII, no. 2, p. 114.

Education :

BROUILLETTE (Benoit) : "La structure géographique du Commonwealth Britannique des nations" *L'Action Nationale*, Vol. XIII, no. 1, p. 24.

BRUCHESI (Jean) : "Regards sur l'École" *L'Action Nationale*, Vol. XIII, no. 2, p. 92.

BASTIEN (Hermas) : "Pourquoi ceux-là?" *Jeunesse*, 25 février 1939.

Droit :

GAUDET (Anatole) : "Emprunts municipaux sur billets" *La Revue du Droit*, tome XVII, no. 5, p. 261.

MIGNAULT (P.-B.) : "Du bornage et de l'action en bornage" *La Revue du Droit*, tome XVII, no. 5, p. 257.

JETTE (L.-A.) : "Cours Jetté: Des contrats" *La Revue du Droit* tome XVII, no. 5, p. 277.

LAVALLEE (Armand) : "Des emprunts sous le Code municipal" *La Revue du Droit*, tome XVII, no. 5, p. 269.

CEUX QUI S'EN VONT

DR HECTOR ROY

Le Dr Hector Roy, 360, avenue de l'Église, Verdun, est décédé à 75 ans, après une courte maladie. Il était né à l'Acadie en 1863, du mariage de Philippe Roy, cultivateur, et avait été admis à la pratique de la médecine en 1890. En 1900, il avait épousé Mlle Anna Désilets, fille de Me J.-O. Désilets, avocat et notaire de Joliette, décédée il y a quelques années.

Lui survivent trois fils : MM. Paul, Laurent et Guy Roy ; deux filles, Mlles Annette et Pauline Roy ; une bru, Mme Pauline Roy, née Goulet (Cécile) ; un frère, M. Eugène Roy, de Montréal ; ses soeurs, Mmes L.-G.-H. Archambault, (Eugénie), Alexis Bouthillier ; ses beaux-frères et belles-soeurs, le Dr Alexis Bouthillier, député de Saint-Jean à l'Assemblée législative, Mmes Philippe, Lucien et Eugène Roy, sir Mathias Tellier, juge en chef de la Cour d'appel, et lady Tellier, de Joliette, M. et Mme L.-R. Désilets, de Westmount, et plusieurs neveux, nièces, cousins et cousines.

DR EUCLIDE ARCHAMBAULT

Nous sommes au regret d'apprendre la mort du Dr Euclide Archambault, père de Me Edouard Archambault, aviseur légal de la Commission des Liqueurs et conseiller du Barreau de Montréal. Le Dr Archambault, qui était âgé de 68 ans, est décédé à 5107 Papineau. Il laisse dans le deuil outre sa femme, née Clémentine de Blois, 4 fils : MM. Edouard, avocat, Euclide, comptable à l'Alliance Nationale, Chs-Auguste, marchand, et Gérard, employé municipal ; une fille, Mlle Bernadette Archambault. Il laisse également ses brus : Mmes Edouard Archambault (Lucie Collins), Euclide (Françoise St-Denis) et Charles-Auguste (Thérèse Fournier) ainsi que ses petits-enfants, Maurice et Françoise Archambault. Le défunt était le beau-frère du Dr D. Chouinard et l'oncle du Dr J.-E. Mathieu, chirurgien.

Né à Saint-Antoine-sur-Richelieu, le défunt fut reçu médecin à l'Université Laval en 1898, avait d'abord pratiqué la médecine à Grondines quelques années, puis était venu s'établir à Montréal. Il était bien connu et estimé par sa nombreuse clientèle.

Prévoyance —

L'homme d'affaires sérieux ne laisse rien au hasard de tout ce qu'il peut régler lui-même pour la gestion de sa fortune durant sa vie comme après son décès. Il fait acte de prévoyance quand il prend une police d'assurance funéraire dans notre Société. Par ce qu'il a pu constater lui-même, il sait que ses funérailles seront bien ordonnées, que rien ne prêterà à la critique même bienveillante ; au demeurant, il se prépare des funérailles qui feront honneur à sa dépouille mortelle et seront une consolation pour ses proches.

La Société Coopérative
de
Frais Funéraires

Tél.: PLateau 7-9-11

rue Ste-Catherine, 302 est - Montréal

Quelques livres

Le ramage de mon pays,

par Victor Barbeau, professeur de langue et de littérature françaises à l'Université McGill et à l'École des Hautes Etudes.

L'auteur de "pour nous grandir" et de "Mesure de notre taille" publiera, à la fin de mars, un nouveau livre consacré celui-là au français tel qu'on le parle et qu'on l'écrit au Canada. Il ne s'agit pas d'une simple nomenclature, si précieuse qu'elle soit, de mots à corriger. Il s'agit, au contraire, d'une véritable grammaire, la première du genre chez nous.

"Le ramage de mon pays", volume de plus de deux cents pages, se divise en deux parties. La première traite des origines de notre langue, de sa formation: archaïsmes, provincialismes, altérations, impropriétés, anglicismes de forme, de construction et de sens. La seconde traite des sons et des parties du discours: nom, adjectif, verbe, etc. D'innombrables exemples illustrent chaque partie.

"Le ramage de mon pays" n'est pas un livre qui ne s'adresse qu'aux spécialistes et aux éducateurs. Clair, simple, facile, il est à la portée de tous ceux qui se soucient de la correction de leur langage, de tous ceux qui veulent parler français. On peut dès aujourd'hui commander son exemplaire chez l'auteur, 109 Côte Saint-Antoine, Ouesmont. Prix: un dollar franco.

Guidisme, royaume très chrétien,

par Pelican Pacifique, in-12 de 276 pages, avec signes de piste, Editions Casterman, Tournai.

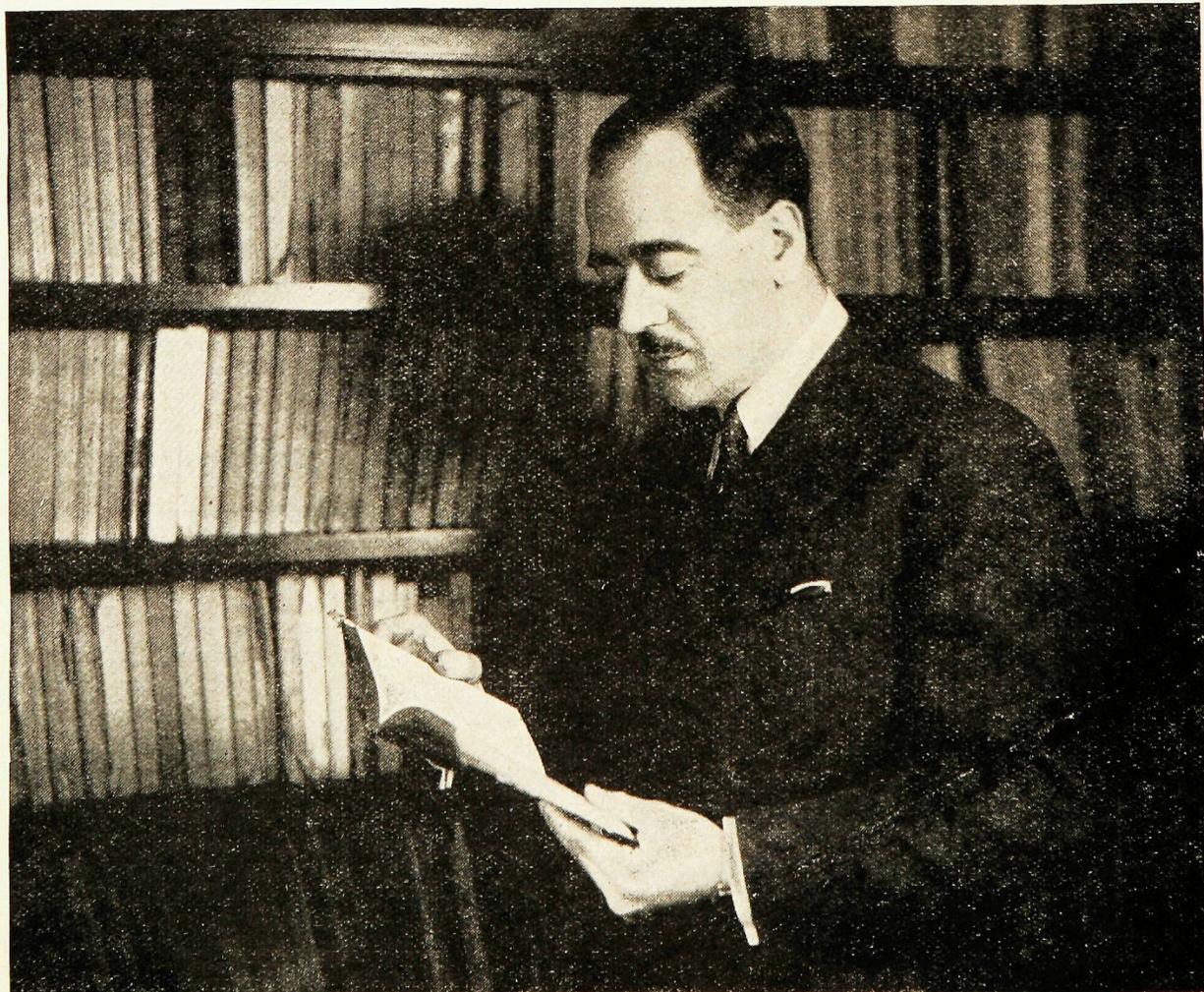
Le Guidisme, comme le Scoutisme, est devenu une institution dont on doit tenir compte. Ses rapides progrès, le nombre de guides répandues à travers le Monde — plus de 1 million 500.000 — leur attitude de noblesse, les services qu'elles rendent, le système de vie pour la jeunesse féminine qu'elles ont établi sous l'inspiratoin du grand fondateur Lord Baden-Powell; tout cela fait que le guidisme est apprécié et approuvé par les plus hautes autorités, civiles et religieuses.

Déjà les méthodes pédagogiques de Lord Baden-Powell portent leurs fruits même en dehors du Scoutisme et du Guidisme. Mais connaît-on assez la puissance des ressorts moraux et spirituels que cache ce système, cette institution?

Un homme très au courant des questions scouts et guides a écrit *pour les guides elles-mêmes* cet ouvrage d'un genre bien inédit. Beaucoup le liront: ceux qui veulent connaître le secret de la joie guide, de l'énergie guide et de leur dévouement. Les personnes qui s'occupent de l'éducation d'adolescentes y trouveront toute une pédagogie vivante et constateront que c'est un des rares livres qui osent parler pour la défense de cet âge difficile. Mais les *guides* surtout le liront d'autant plus qu'elles n'ont pas grand choix de lectures vraiment *guides* et qu'elles n'avaient pas encore de livre de "technique spirituelle"; elles le liront comme un jeu, interprétant tout au long de leur lecture les signes de piste que l'auteur y a placés.

Et puisque nous parlons de l'auteur, il sera certainement fort amusant, pour les lectrices, de rechercher qui se cache si modestement sous le totem PELICAN PACIFIQUE. De plus, elles voudront lui faire part de leurs impressions de lecture, de leurs suggestions pour d'autres éditions, de leurs désirs, etc.... C'est un jeu auquel nous nous prêterons avec plaisir, en transmettant fidèlement toutes les lettres qui seront adressées à PELICAN PACIFIQUE (aux bons soins de la Maison Casterman), et en demandant à l'auteur d'y donner réponse directement.

Courtoisie de *La Revue Populaire*



Rinquet (le Dr L.-P. Panneton) auteur de 30 ARPENTS, dans sa bibliothèque.

"1815." La première restauration — Le retour de l'île d'Elbe — Les cent jours,

par Henry Houssaye, de l'Académie française, 1 vol. in-16, illustré, avec couverture en deux tons, Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris.

Le 3 mai 1814 Louis XVIII entra à Paris au son des cloches et du canon, dans une calèche attelée de huit chevaux blancs. Mais déjà, tandis que la capitale l'accueillait, la France recommençait à soupirer après l'homme qui avait su alimenter ses rêves de gloire.

Et c'est 1815, l'année tragique qui marque la fin d'une prodigieuse épopée, le début d'une ère nouvelle.

Les événements s'y précipitèrent. Les premiers essais de règne d'un prince nouvellement rentré d'exil, la retraite de l'Empereur déchu dans sa minuscule souveraineté de l'île d'Elbe, le dernier vol de l'Aigle qui bientôt va s'écraser sur le champ de bataille de Waterloo, que de gouleverments en l'espace de quelques mois...!

Le célèbre historien Henry Houssaye, l'auteur du "1815" dont nous donnons une édition accessible à tous, a peint d'une façon à la fois large et détaillée cette double et incroyable aventure du Roi et de l'Empereur, tour à tour acclamés aux Tuileries, tour à tour bannis du trône de France; cette lutte du roi légitime contre l'"aventurier corse", du vainqueur d'Austerlitz contre le Bourbon "ramené dans les fourgons de l'étranger".

Et derrière ces deux silhouettes inoubliables, qui s'affrontent sans jamais se rencontrer, se dresse l'image, combien plus émouvante encore, d'une France divisée contre elle-même, d'une France qui souffre et qui lutte, tantôt dans les transports de l'enthousiasme, tantôt sous le fouet de la haine.

Cette figure de la France, passionnée et comme en délire, Henry Houssaye l'a peinte en des pages grandioses, où passe un véritable souffle épique et humain, parce que, sous les papiers d'archives, ce sont toujours les hommes qu'il trouve.

A côté des personnages de premier plan, Napoléon, Louis XVIII, Talleyrand, Fouché, il y a, en effet, les paysans, les bourgeois, les ouvriers, les soldats, comme, dans le théâtre grec, on voit près d'Ajax et d'Agamemnon le choeur des vieillards et des guerriers. C'est moins un chapitre de la vie de l'Empereur que l'histoire de la France pendant une année tragique.

La France au tournant de son destin, ainsi se résume cette date prestigieuse de "1815" (Flammarion, éditeur, Collection "Toute l'Histoire", 2ème série, un volume: 7 fr. 50) qui clôt tout un passé de gloire.

Où volent les aigles,

roman par Philippe Amiguet, 1 vol. in-16, prix 18 frs. Albin Michel, éditeur, 22, rue Huyghens, Paris XIVe.

Dans les hautes vallées que dominent les parois rocheuses, les puissants ressauts de l'Alpe, les hommes vivent sans éclat... Aucun événement imprévu n'entame le dur tissu de la vie. Chaque jour est pareil à celui de la veille. Le cycle des saisons se déroule, invariablement, avec ses mêmes décors. Au printemps, les ouragans et le tonnerre des avalanches; en été, la brûlante et vive lumière du soleil sur les pâturages, les combes et les profondes forêts; en automne, les brouillards qui courent l'horizon; en hiver, les montagnes neigeuses se profilant, telle de majestueuses statues.

Et pourtant, méfions-nous, sous cette "lenteur triste et endormie" du peuple montagnard, les passions fermentent dans la chair. Cretaz est emporté par l'amour, comme une feuille dans le vent: Busset, lui, a la passion de tuer, de contempler le gibier abattu et sanglant. Quant à Mariette, pour échapper à son existence inquiète, décolorée, elle va chercher chez les "sectaires" les consolations que donnent les Ecritures. Mais, les uns et les autres, sont surtout conduits par le Destin: cette force mystérieuse, inexplicable qui les dévore comme un affreux insecte.

Dans "OU VOLENT LES AIGLES", Philippe Amiguet a développé quelques grands thèmes humains. Il a fait, par exemple, de Busset, le braconnier, le type du montagnard indiscipliné, réaliste, attaché à son indépendance; le montagnard considérant ses hautes terres comme les siennes, comme son fief et sa seigneurie. En quelque sorte, il y a, dans cette oeuvre, un message de liberté que l'auteur exprime, souvent, sous une forme dramatique. On devine que, pour lui, la montagne est le dernier refuge des libertés anciennes et nationales...

Ceux qui liront "OU VOLENT LES AIGLES" y trouveront également une description du paysage alpestre; une évocation des grands décors de pierre et de glace. Car, il est à noter que la nature joue, dans ce livre imprégné de poésie cosmique, un rôle essentiel.

Le chant interrompu,

roman par Dominique Aujard. Un volume in-16. Prix: 16.50 — En vente à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris-6e, et dans toutes les bonnes librairies.

Les dons qui ont fait le succès de *Jacqueline Gauthier* se retrouvent dans *Le Chant interrompu*. Ce roman, d'une rare et subtile qualité, esquisse les rapports effectifs d'une oeuvre (oeuvre musicale) avec son auteur, les amis de cet auteur et la ville où il séjourne.

Trois musiciens: un compositeur, un virtuose et la femme de ce dernier, rapprochés par un commun amour pour leur art, vivent dans une petite ville flamande qui les observe curieusement. Bientôt une coalition se forme contre ces trois êtres différents des autres. Comment la ville pourrait-elle dé mêler les liens qui se trament entre les artistes? Comment pourrait-elle comprendre que Lucile est attirée moins par un homme, Philippe, que par son oeuvre et que Charles, le mari de Lucile, chérit lui-même cette oeuvre autant que si elle était issue de lui?

Lucile a profondément aimé et admiré son mari, Charles Dubelloy, virtuose à qui tout réussit. Ses souvenirs de bonheur conjugal sont assez vivaces pour lui garder la paix au coeur. Depuis quelques années, un élève de Dubelloy, Philippe Raynac, musicien fruste mais génial, a été amicalement accueilli par le ménage. Dubelloy le protège et le guide; Lucile lui témoigne une affection compréhensive. Ces trois êtres vivent en calme et pure amitié.

Pourtant, le monde suspecte cette amitié et voilà que l'opinion de la ville commence à troubler Lucile, à lui donner mauvaise conscience; d'autant plus que son fils, Bernard, semble lui-même "passer à l'ennemi" et prendre le parti de la ville contre son père.

Lucile est ébranlée, troublée, tentée. Pour la première fois elle hésite. Qui l'emportera dans son esprit et dans son coeur? Son mari, l'homme de talent, toujours supérieur à son oeuvre et qui, parvenu au seuil de la vieillesse, demeure profondément vivant et jeune, ou l'homme de génie, Philippe, qui, déjà tout entier engagé dans sa création, est devenu peut-être inférieur à son oeuvre?

Mais, cette oeuvre est là, originale, belle, radieuse, c'est elle qui, en réalité, séduit Lucile, comme elle a déjà séduit Charles, son mari, et l'a rendu aveugle sur les dangers qu'il courait. Cette oeuvre, fille de l'esprit, fille du feu, leurre ces trois êtres et risque de les égarer. Nous les voyons victimes de cette magicienne, envoûtée, hallucinée.

Autour d'eux, la ville s'assemble, comme autrefois le peuple du moyen âge autour des possédés. Elle guette, s'apprête à les lapider; déjà elle lance ses sarcasmes. Elle atteint et blesse Bernard, le fils de Charles et de Lucile, un jeune homme brutal et pur. Il bondira, rompra l'enchantement qui retient sa mère prisonnière et ce sera lui le vrai vainqueur.

Discours de paix,

(publiés par la Société des Amis de Clémenceau) par Georges Clémenceau, 1 vol. in-16, 20 fr. Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris 6. Et dans toutes les bonnes librairies.

La Société des Amis de Clémenceau a désiré faire coïncider la publication des *Discours de paix* avec la célébration du vingtième anniversaire de l'Armistice. Cet ouvrage rappelle les difficultés rencontrées pour établir le traité qui devait clore une guerre de quatre années et fixer notre victoire. Il montre que Clémenceau n'eut pas à déployer moins d'énergie pour régler les conditions du nouvel ordre de l'Europe que pour gagner la guerre. Il reproduit enfin les discussions du traité de Versailles au Parlement.

Malgré toutes les imperfections de cet instrument diplomatique qu'il ne se dissimulait pas, Clémenceau considérait qu'il contenait pour les Français, outre le retour si ardemment et si longtemps attendu de l'Alsace-Lorraine à la mère patrie, de larges possibilités de sécurité durable et de vie prospère, à la condition toutefois que notre pays sache montrer dans les travaux de la paix autant de volonté que dans la guerre. Il s'en disait aussi fier que de la victoire.

Les espoirs qu'il avait mis dans le traité de Versailles ne tardèrent pas, par la faute des hommes et le manque de cohésion entre les alliés, à s'effriter. Ses dernières années en furent assombries, tant et si bien qu'il voulut, avant de disparaître, adresser, dans *Grandeur et misères d'une victoire*, une dernière objurgation à ses concitoyens.

Ils ne l'ont pas entendue. Les événements de 1938 achèvent la ruine de l'oeuvre d'il y a vingt ans.

Les *Discours de paix*, dans ces moments tragiques, n'ont pas seulement l'intérêt d'un rappel historique. Ils permettent de mesurer le chemin parcouru du sommet à l'abîme qu'avec un sursaut d'énergie il est encore possible d'éviter.



Pâques approche!

IL EST TEMPS...
de renouveler votre apparence
et votre garde-robe

Consultez **JOLY**

• SPÉCIALISTE DE L'ÉLÉGANCE MASCULINE •

PLateau 8156

L.-E. DANSEREAU

Gérant: METROPOLE ELECTRIC INC.

477, ST-FRANÇOIS-XAVIER, MONTREAL

Spécialités: Examen de la vue
Verres Correcteurs

Téléphone: HA. 5544

A. PHANEUF — A. MESSIER

OPTOMETRISTES-OPTICIENS

1767, RUE SAINT-DENIS MONTREAL
(Tout près de la rue Ontario)

MONTREAL QUEBEC

LARUE & TRUDEL, C.A.

Comptables Agréés

Ch. 525, 132, Rue St-Jacques Ouest — HARbour 4295

FREDERICK G. TODD

Architecte paysagiste

Aménagement urbain — Parcs publics et jardins privés

920, EDIFICE CASTLE, MONTREAL
MARquette 9617

**vichy
célestins**

prévient et soulage rhuma-
tisme, goutte, dyspepsie et
indigestion.—Eau de table
fraîche et délicieuse.

Consultez votre médecin

AGENCE VICHY-CELESTINS
2027 Ave. McGILL College - - Montréal

**Essai de bibliographie sur quelques uns des articles,
bulletins, revues et mémoires concernant
la pomme de terre,**

compilation de B. Baribeau, Ste-Anne de la Pocatière,
Kamouraska, P.Q.

Cette compilation bibliographique couvre 227 pages, grand
format. Vaste synthèse sur une seule variété agricole qui
expose les études faites sur la pomme de terre, son histori-
que, sa génétique, sa production, ses maladies, sa classification,
son entreposage, son utilisation, sa cuisson. Travail utile,
indispensable, travail de savant.

Les Eaux mortes,

roman par Olivier Sechan, un vol. in-160, prix 18 frs.
Albin Michel, éditeur, 22, rue Huyghens, Paris XIVE.

Ce sont les "eaux-mortes", putrides et irisées des étangs du
Bas-Languedoc, que l'auteur a voulu évoquer dans ce roman
à l'intrigue serrée, pleine de rebondissements.

Mais ce sont aussi les "eaux mortes" des âmes, dans une
petite ville du littoral où se trouvent réunis quelques êtres
simples, plutôt superficiels, et amenés au drame presque
malgré eux, par un premier pas dû au hasard ou à leur pro-
pre faiblesse.

Autour du personnage central qu'est le juge Miller, nature
saine, légère et égoïste, se trouvent rassemblées quelques figures
fort différentes: sa fille Irène, vieille fille sauvage et passion-
née; Fred, pauvre être inquiet et indécis, qui tente de mener
à bout une obscure manoeuvre de chantage; la seconde fille
du juge, charmante et égoïste comme son père; son mari,
avocat marron de la grande ville voisine. Enfin, quelques per-
sonnages frustes, naïvement canailles, comme Monsieur Géo,
garçon de café-entremetteur, et Linzia, la petite boniche ita-
lienne qui cherche à se marier.

C'est dans l'atmosphère magique et prenante de ces "eaux
mortes", à l'aide de ces personnages bien dessinés, que l'au-
teur a construit ce roman solide, curieux, au dialogue entraî-
nant, et dont le style bref et concret facilite encore la lecture.

Sacrificium Nostrum,

par J.P. Haas S.J. (Méditations dialoguées sur la messe
pour les collèges) Casterman, Paris, Tournai.

Comment transformer, pour les élèves des collèges catho-
liques, l'assistance obligatoire à la messe quotidienne en une
participation active, consciente, vécue? Comment leur donner,
à l'endroit de la messe, des habitudes de piété durable dont
ils ne se débarrasseront pas comme d'une gêne inutile, quand
ils pourront disposer d'eux-mêmes? Voilà la question qui pré-
occupe bien des directeurs d'établissements catholiques, la
question que "*Sacrificium Nostrum*" voudrait, pour sa part,
aider à résoudre. Ce petit livre se définit: "Méditations dialo-
guées sur la Messe pour les collèges". Méditations. Il ne s'agit
donc pas d'un commentaire ou d'un abrégé de l'ordinaire de la
Messe. Mais, en s'attachant à l'esprit du texte et de l'action
liturgique, on y développe, sous forme de prière, le thème
fondamental de la Messe en fonction de thèmes particuliers,
adaptés aux différentes époques de l'année liturgique.

Chacune des dix "Messes" se subdivisent en trois ou quatre
petites méditations qui soulignent les phases principales du
Saint Sacrifice. L'auteur y a ajouté quatorze actions de grâces,
également en rapport avec la liturgie. Toutes ces méditations
peuvent être employées isolément ou être combinées entre
elles, au gré de celui qui en dirige l'usage. On espère par le
dialogue soutenir davantage l'attention et l'intérêt — souvent
défaillants à l'heure matinale de la Messe — sans, pour autant,
empêcher la prière personnelle.

Pie XI, Pape des Missions,

Un vol. de 200 pages, nombreuses reproductions photo-
graphiques et un beau portrait du Saint Père en héliogra-
vure: 15 francs. Editions Casterman-Tournai, Paris.

Avec la collaboration de: M. Georges GOYAU, de l'Acadé-
mie Française (Les Préparations Providentielles);

R. P. René BROUILLARD, S.J., Rédacteur aux "Etudes"
(Pie XI et sa doctrine du devoir missionnaire);

Mgr André BOUQUIN, Directeur de l'Agence "Fides" à
Rome;

Mgr Louis PICARD;

R. P. Léon LELOIR, Directeur de la Revue "Grands Laes"
(Les directives véritables);

M. Roger SAUSSUS (Une journée avec Pie XI);

Mgr Léon LIVINHAC, premier Supérieur Général des Pères
Blancs (Nos devoirs envers le Souverain Pontife);

M. Henri-Pierre FAFFIN (Pie XI mourant), etc., etc.

Sa vie — Son oeuvre — Sa mort. Fil missionnaire du Pon-
tificat de Pie XI. Le Pape des Missions — Le maître des Mis-
sions — Le Père des Missions.

Nos orateurs,

par l'abbé Albert Dandurand, 1 vol. 232 pages. Editeur: la Librairie d'Action canadienne-française, 1735, rue Saint-Denis, Montréal, 1939.

Une documentation variée et choisie, un style souple, une belle allure, font de ce volume l'un des plus intéressants et des plus agréables à lire. Le régime anglais et l'époque de 1837, rappellent les luttes acharnées entre libéraux et conservateurs du temps.

L'éloquence politique qu'on y déployait; les caractères particuliers de chacun; le côté pittoresque et amusant de certains membres de la Chambre; tout y est relaté. Ainsi: "Dans ses croquis parlementaires, le "Fantasque", à son tour, trace ce portrait du Tribun": "De tous les membres de l'ex-parlement, c'est M. Berthelot que j'aimerais surtout à voir reprendre son siège. Sans lui, il y aurait de quoi mourir dans ces longues soirées d'hiver, où la monotone discussion sur un pont, un chemin, une pétition, ne s'élève qu'entre les orateurs d'une importance moindre." Et plus loin, "M. Berthelot est d'une taille avantageuse pour la voix, vu que le volume qui sort n'étonne point lorsqu'on voit le vaisseau. Sa figure agréablement surmontée par un nez qui serait romain s'il n'était bourguignon, et sur lequel le feu du génie et l'éclat des bougies, indiquent assez par là, le vrai centre des lumières, le point le plus éclairé de toute l'assemblée".

Comme on peut le constater, l'auteur n'a pas dédaigné les particularités amusantes et gaies. Des scènes des jours de vote populaire sont décrites avec entrain. D'un grand réalisme, l'inoubliable figure de Papineau, le charme de Laurier, la fougue de Bourassa, et combien d'autres!

Mallie-Guillemain,

La Vie aimable de saint François de Sales racontée à ses Petits-Enfants. In-12 illustré, 8 fr.; franco 9 fr.; étranger 10 fr. Librairie Pierre Tequi, 82, rue Bonaparte 82, Paris VI.

Voilà une lacune comblée; l'hagiographie si riche à l'endroit des grandes personnes oubliait trop les enfants. De tous côtés, parents, maîtres, instituteurs réclamaient pour eux une lecture attrayante, et mise à leur portée, susceptible de les entraîner et de les émouvoir par de grands exemples. C'est une grand-mère vivant tous les jours parmi ses petits-enfants qui a répondu à ce besoin, avec toute sa connaissance et son amour des jeunes âmes. Ce n'est pas à dire que la documentation y fasse défaut mais elle est présentée à la manière du grand saint qui rendait tout aimable.

Sous la haute approbation religieuse de Mgr Dubourg, archevêque de Besançon et la lettre-préface de la personnalité littéraire de premier plan qu'est M. Henri Bordeaux, nous souhaitons à ce petit ouvrage coquettement présenté tout le succès d'apostolat qu'il mérite.

Le vin de messe

(soins dont il doit être l'objet) par le docteur Georges Baril, de l'Université de Montréal, 1938.

Voici la préface écrite par Mgr Emile Chartier, en tête de cette brochure d'un haut intérêt canonique:

"Ceux qui ont demandé ce mémoire au docteur Georges-Hermyle Baril ne connaissent évidemment rien au "culte de l'incompétence".

Il fallait, pour l'écrire, un maître en chimie, même un chimiste spécialisé. Chef des laboratoires d'analyse dans plusieurs de nos hôpitaux, directeur depuis vingt ans de notre Institut de chimie, spécialiste de l'oenologie, l'auteur est identifié avec la matière. Dans le cas présent, la maîtrise suppose en outre, avec une connaissance parfaite des législations civiles qui régissent la manutention des vins, une familiarité non moins parfaite avec les lois canoniques auxquelles est soumis le vin de messe. Le docteur Baril possède l'une et l'autre et peut compter, en cas d'embarras, sur les conseils d'avocats et de théologiens éclairés. La fonction que lui a confiée l'autorité religieuse le met au service de notre clergé et de nos communautés religieuses. Il était tout préparé à ce rôle en sa qualité de petit-fils et fils de médecins, eux-mêmes bienfaiteurs de nos congrégations régulières ou séculières. Longtemps praticien préféré de quelques-unes d'entre elles, il est comme personne en état de connaître les goûts et les besoins de ce monde spécial. C'est l'acte par excellence de notre liturgie qui est ici en cause. Avec sûreté l'auteur marque exactement les limites de la licéité et de la validité; il parle avec une conviction rayonnante du saint Sacrifice de la messe; il compte sur la prière et le Saint-Esprit pour éclairer ses investigations.

Quand un mémoire ajoute aux assurances modestes de la science cette vivacité d'une foi profonde, on a le droit de dire qu'il est fait, dans tous les sens du mot, "de main d'ouvrier".

Le Panaméricanisme

par Eugène Pépin, ancien Jurisconsulte adjoint au Ministère des Affaires Étrangères, Chargé de Mission aux Conférences panaméricaines. Un volume in-16, 2 cartes (Collection Armand Colin, 103, Boulevard Saint-Michel, Paris-Ve). Broché: 15 fr.; relié: 17 fr. 50.

Le mouvement panaméricain, qui groupe toutes les Républiques du Nouveau-Monde, est devenu aujourd'hui une réalité vivante dont l'importance dans les relations entre continents ne saurait être méconnue. Dans son ouvrage, M. Eugène Pépin retrace avec clarté et précision l'évolution du panaméricanisme, et, pour la première fois, il expose à des lecteurs européens l'organisation de l'Union des Républiques américaines et ses réalisations dans les divers domaines.

Ayant étudié sur place les efforts de collaboration continentale des Etats d'Amérique et assisté aux grandes assises de panaméricanisme, il a su dégager tout ce que ce mouvement comporte de profond et de durable. Il a ajouté quelques perspectives d'avenir sur la part du panaméricanisme dans la reconstruction d'une société mondiale des nations. La documentation, abondante, contient des statistiques sur la part américaine dans la production des matières premières, le commerce des diverses Républiques entre elles et avec les autres continents, les investissements étrangers en Amérique latine. A ce titre seul, ce livre a sa place sur la table du géographe et de l'économiste. Mais il touche en outre à tous les grands problèmes de l'heure: rivalités entre démocraties et Etats totalitaires, luttes d'influences entre Etats européens en Amérique latine; organisation politique, juridique et économique du monde. Enfin, les problèmes intérieurs des Républiques américaines y sont largement traités.

Ce livre, ainsi que l'écrit M. André Siegfried, en une préface, "permet au lecteur d'apprendre tout ce qu'il doit savoir, et dans la mesure où il ne conclut pas, suscite en lui un intérêt passionné pour le présent et le futur de cette grande doctrine américaine".

Les lectures des jeunes

préface de M. Henri Truchy, membre de l'Institut, par le chanoine Henri Pradel, 1 vol. in-12 de 220 pages, Pierre Tequi, éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris VI. En vente chez Granger Frères, Montréal.

Il n'y a pas beaucoup de sujets plus préoccupants que les lectures dans l'éducation de la jeunesse.

L'éducateur que tant d'ouvrages ont fait connaître, M. Pradel, apporte par ce livre une aide précieuse aux parents et aux maîtres.

Son ouvrage est très vivant en même temps que très didactique, très prenant en même temps que très précis.

Les éducateurs y trouveront, en vingt mots d'ordre, une vraie somme de ce qu'ils doivent penser, conseiller et pratiquer au sujet des lectures.

Et les jeunes liront cette oeuvre qui respire un amour ardent de leur âge, une sollicitude angoissée pour les risques qu'il peut courir, mais aussi une confiance sympathique dans les magnifiques capacités de bien que porte la jeunesse.

Lisez les quatre mots d'ordre: "Veiller, protéger, diriger, former", subdivisés chacun en cinq consignes pleines d'allant et de mordant.

Ce livre est une bonne action.

Du même auteur, même librairie: *L'éducation de la politesse*. Prix: 6 francs; franco 6 fr. 75; étranger 7 fr. 50.

Adolescent, qui es-tu?

par Robert Claude, S.J. Casterman, Tournai — Paris, 1938.

Quel jeune homme n'a lu le merveilleux roman de l'adolescence: *La Lumière de la Montagne*? Et qui ne l'a relu pour en retirer de lumineuses leçons de courage, de ferveur et d'enthousiasme?

Voilà qu'aujourd'hui l'auteur du roman nous livre une suite de cent méditations jeunes, incisives, originales, qui font un tour complet de la spiritualité chrétienne: le Chef, la Prière, le Sacrifice, l'action Catholique!

Ce qui donne au livre une valeur unique, c'est que tout l'ascétisme chrétien y a été "repensé" par un esprit remarquablement jeune. On sent que rien n'y a été "écrit", qui n'ait d'abord été "dit" à quelque jeune. C'est vivant, réaliste! Nul adolescent ne méditera ces lignes, qui ne sente vibrer derrière elles un coeur battant à l'unisson du sien et s'émouvant de ses angoisses et de ses joies, de ses défaites et de ses victoires.

Livre de lumière! Après le roman "La Lumière de la Montagne", après le drame "Lumière sur Berdof", le R. P. CLAUDE, S.J., nous donne aujourd'hui une nouvelle lumière. Mais toutes trois ne sont qu'une émanation de la lumière toujours jeune du Christ!

Le Fonds des Anciens

MEMBRES FONDATEURS (100 DOLLARS OU PLUS)

Sa Grandeur Monseigneur GEORGES GAUTHIER	LALLEMAND, M. Jean
BARIL, Docteur Georges	*LANCTOT, M. Henri
CASGRAIN & CHARBONNEAU	LONGEVIN, Dr Stephen
DANDURAND, l'hon. R.	LEFEVRE, Olivier
DECARY, Arthur	LEVEILLE, Arthur
DEMERS, l'hon. Philippe	MARION, Dr Donatien
*DUBE, Docteur J.-E.	MASSON, Dr Damien
DUBEAU, Docteur Eud.	MAURALT, Olivier
*FRIGON, Augustin	NADEAU, M. Hervé
GAGNON, Paul	PIETTE, Mgr J.-V.
GAUDREAU, Dr Stanislas	*ST-JACQUES, Dr Eugène
*GOUIN, Léon Mercier	*THEBAUD, Docteur Jules
GROULX, M. Henri	UNION MEDICALE DU CANADA
	VALLEE, M. Arthur

MEMBRES DONATEURS (DE 5 À 100 DOLLARS EXC.)

Sa Grandeur Monseigneur A.-E. DESCHAMPS	FONTAINE, T.-A.
AMOS, Arthur	FORGET, Son Exc. Mgr A.
BEAUBEAU, Docteur C.	GAGNE, Docteur J.-Emm.
BEAUBIEN, l'hon. C.-P.	GAREAU, Alexandre
BECOTTE, Docteur H.	GINGRAS, Abbé J.-Bernard
BEGIN, Docteur Philippe	FISCH, Dr Herm.
BELHUMEUR, Dr Géd.	JARRY, Docteur J.-A.
BOHEMIER, Dr P.-S.	LABARRE, J.-P.
BOURBEAU, Roméo	LADOUCEUR, Dr Léo
BRAULT, Docteur Jules	LAFERRIERE, René
BRUCHESI, Jean	LANCTOT, Jean
BRUNAUT, S. E. Mgr H.	LANCTOT, J.-Philippe
BUISSON, Arthur	LANGLOIS, S. E. Mgr J.-A.
CHAMPAGNE, Dr J.-A.	LASALLE, Dr Bernard
CHARBONNEAU, J.-N.	LAURENT, Docteur E.-E.
CHARTIER, Chanoine E.	LEONARD, Dr D.
CHAUSSE, Fernand	MAYRAND, Léon
CHOUVON, Docteur E.-J.	MALLETTE, Mme Marie
DAVID, Athanase	MIRON, Numus
de MONTIGNY, Roland	PARIZEAU, Docteur T.
DEROME, Jules	PERRIER, Hector
DESY, Anatole	PRINCE, Dr J.-B.
DUBE, Docteur Edmond	ROY, F.-X.
DUPUIS, Armand	SAINT-DENIS, Dr J.-A.
ECOLE SUP. DE MUSIQUE	SAINT-JACQUES, Jean
FERLAND, C.-F.	SMITH, Alexander
FERRON, Docteur Alph.	SMITH, Dr C.-G.
	TRUDEAU, Dr Raphaël
	VEZINA, François

Prière d'adresser toute souscription au trésorier,
HENRI GROULX, 515 est, rue Sherbrooke, Montréal.

Aux maîtres chrétiens: Alfred Soussia

par Lucien Bezuillier, rédemptoriste, 1 vol. in-8, Pierre Tequi, éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris VI. En vente chez Granger Frères.

Alfred Soussia, jurassien d'origine, après de solides études, s'établit dans l'enseignement public où ses succès scolaires attirèrent la bienveillante attention de ses chefs. Des circonstances particulièrement intéressantes et une psychologie l'honore lui firent préférer l'enseignement libre aux écoles du Creusot. Ses talents et son amabilité lui conquirent l'estime et l'affection de ses collègues et de ses élèves; c'est un vrai modèle d'instituteur.

Dans son foyer où Dieu fit apparaître sept enfants, il fut toujours le chef de famille idéal. Dans sa paroisse il se montra le parfait chrétien qui, selon Mgr Chassagnon, honore non seulement ses concitoyens, mais "même tout le diocèse d'Autun".

Sa vie intime sanctifiée par l'amour reconnaissant fait de lui, à l'instar d'une petite Thérèse de l'Enfant Jésus, un modèle facile à imiter. Les souffrances physiques sont peintes avec un réalisme "nécessaire et suffisant" pour encourager les âmes éprouvées.

De cette biographie on a pu dire: Dans un style aisé, l'auteur a brossé un tableau dont on ne se détache qu'avec peine à la dernière page. On y revient désireux de mieux connaître un modèle et de le reproduire.

APPRECIATION

"L'Evêque d'Autun vous est bien reconnaissant, T. R. Père, du gracieux hommage que vous lui avez fait de votre excellent livre *Alfred Soussia*. Il l'a lu avec autant d'intérêt que d'édification, plein d'admiration pour ce chrétien de forte trempe, sans peur et sans reproche, vrai modèle de l'instituteur et du chef de famille.

"Les paroisses de Saint-Léger-sur-Dheune, de Dettey, de Fragny, du Creusot peuvent être justement fières d'avoir connu et possédé ce digne et saint homme qui honore même tout el diocèse d'Autun.

"Si seulement la majorité de nos instituteurs officiels ou libres ressemblait à Mme Soussia ce serait la rénovation de l'esprit chrétien, la résurrection et le salut du pays.

"Puisse votre beau livre, T. R. Père, se diffuser largement partout et surtout parmi les membres de l'enseignement qui auraient tant besoin d'imiter le modèle à eux présenté.

"Avec son merci cordial, ses sincères félicitations, ses vœux de succès, l'Evêque d'Autun vous prie d'agréer l'expression de ses religieux et respectueux sentiments."

"Ce livre est très suggestif, très évocateur. Dans une langue alerte, aillée l'auteur a fait revivre excellemment un chrétien qui est un modèle pour beaucoup."

Chanoine TRUPIN,

Archiprêtre de la cathédrale d'Autun.

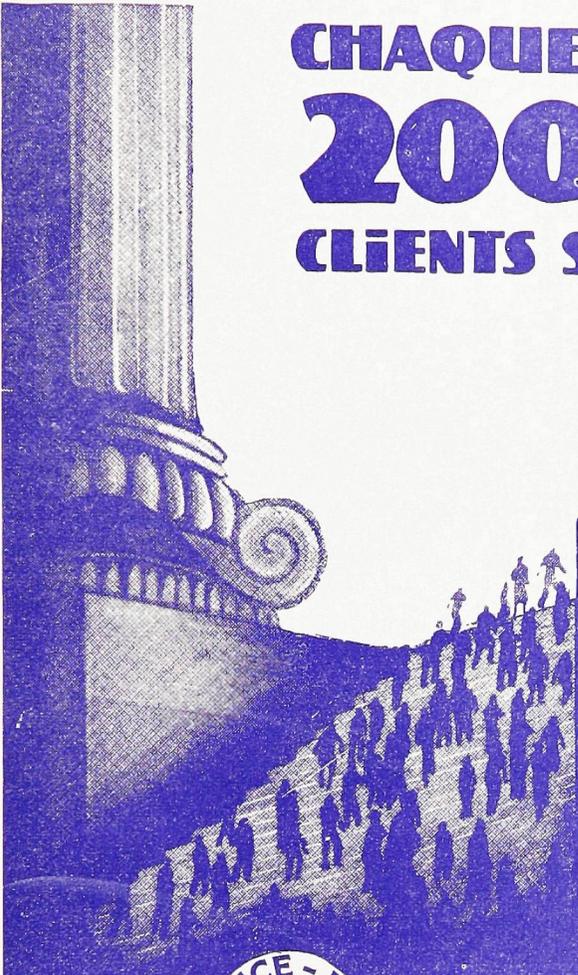
La mère de Jésus,

par H. Morice (ch) docteur ès-lettres, 1 vol. in-12, 12 frs Pierre Téqui, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, 82, Paris VI.

Deux ouvrages de M. le chanoine Morice ont été couronnés par l'Académie française: une étude de psychologie religieuse, *L'Ame de Jésus*; une thèse de doctorat, *La Poésie de Sully Prudhomme*. L'auteur est donc un psychologue et un lettré; et ce double aspect de son talent se révèle dans son nouvel ouvrage.

Il s'est attaché à peindre la physionomie morale de la Sainte Vierge. Ce qui l'a frappé, c'est surtout sa ressemblance avec son divin Fils. Marie fut l'éducatrice de Jésus et son premier disciple. De là des similitudes que nous avons déjà remarquées, ou du moins entrevues, mais que nous savons gré à l'auteur, d'avoir mises en lumière.

Le style de M. Morice se recommande par une grande clarté: ses idées habitent un palais diaphane. Mais s'il a horreur de l'obscurité que plusieurs de nos contemporains confondent avec la poésie, il évite aussi la banalité. Les lecteurs de son nouveau livre devront reconnaître que, dans un sujet traité mille fois, il a su trouver du nouveau. Des méditations originales, substantielles et limpides, comme *Le premier Regard de Jésus*, *La première Adoration nocturne*, *L'Enfant Jésus au puits de Jacob*, *La Vierge à la grappe*, charmeront les fidèles qui, soit pendant le mois de Marie, soit pendant le mois du Rosaire, en entendront la lecture.



**CHAQUE SEMAINE
200,000
CLIENTS SATISFAITS**

Le Canadien-français doit fréquenter assidûment le film français.

C'est un hommage à rendre à notre langue qui trouve dans le cinéma son plus vaste médium d'expansion et d'expression. À valeur égale, le film de Paris tient tête à n'importe quelle production étrangère par l'élégance de ses vedettes, la qualité du dialogue, l'originalité du sujet et la sûreté du traitement technique.

Le film français recueille chaque semaine les applaudissements d'une formidable clientèle. Si celle-ci a atteint le chiffre de 200.000 c'est que le spectacle a su maintenir sa réputation en ne cessant jamais de plaire.

DEVENEZ UN HABITUE
DU CINEMA FRANCAIS !

VOS SOIREES VOUS LAISSERONT UN
SOUVENIR TOUJOURS AGREABLE !



FRANCE-FILM
COMPAGNIE CANADIENNE-FRANÇAISE
PREMIÈRE ET SEULE DISTRIBUTRICE DU FILM PARLANT FRANÇAIS.

EDIFICE RAILWAY EXCHANGE.

637 OUEST RUE CRAIG.

MONTREAL.

PASTEUR
1822-1895



Les méthodes énoncées par ce grand savant que fut Pasteur se retrouvent à toutes les phases de fabrication de nos PORTERS — ce qui les rend bactériologiquement *purs, très nutritifs et toniques.*

Nos PORTERS ne renferment que des substances naturelles:

L'ORGE — mûrie à point qui porte le nom de *Malt*.
LE HOUBLON — dont le principe amer possède une vertu dépurative.

La décoction de ces deux plantes se fait à l'eau stérilisée.

Plus de TRENTE-SIX MILLIONS DE LIVRES D'ORGE CANADIENNE sont maltées chaque année pour le compte de la NATIONAL BREWERIES.

Dow
CROWN STOUT
DOUBLE STOUT

La NATIONAL BREWERIES achète à elle seule plus de LA MOITIE DE LA RECOLTE TOTALE DE HOUBLON CANADIEN, en une seule année.

Tonique Idéal

ANÉMIQUES CONVALESCENTS NOURRICES